

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 11 mai 2006 à 13 h 30
Hôtel Universel, salle Congrès B
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 MAI 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT1
DÉPÔT DE DOCUMENTS1
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL9
M. GASTON CADRIN.....20
M. GASTON HERVIEUX35
REPRISE DE LA SÉANCE
Mme JULIE SÉNÉCHAL.....47
Mme DANIELLE PITRE.....57
Mme LUCILLE BOUCHARD.....65
M. GAÉTAN MALENFANT73
M. DENIS OUELLET80

SÉANCE DU 11 MAI 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette sixième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier d'Énergie Cacouna.

10

Alors cet après-midi, nous allons poursuivre la séance des questions. Nous demandons bien entendu la collaboration des gens, éviter les préambules sauf ceux qui sont absolument nécessaires à la compréhension de la question. Nous demandons aussi aux gens de poser deux (2) questions sans sous-question.

15

DÉPÔT DE DOCUMENTS

20 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avant d'appeler les personnes inscrites au registre, nous allons faire une revue de l'information déposée!

25

Du côté du promoteur – non, je vais commencer en haut de la liste!

Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, on me dit que vous avez déposé des critères d'acceptabilité du risque, donc les lignes directrices sur l'aménagement, c'est exact, monsieur Rochon?

30

PAR M. YVES ROCHON:

Oui. En fait, ce que je voulais peut-être ajouter, c'est qu'il y a pas de normes au niveau réglementaire qui existent au Canada au niveau de critères d'acceptés sur le risque. Toutefois, on utilise les lignes directrices qui ont été énoncées par le Conseil canadien des accidents industriels majeurs, puis ça a été énoncé dans les années quatre-vingt-dix, et depuis ce temps, il y a rien qui a changé à ce niveau-là. C'est le même niveau de sécurité qui a été expliqué par le promoteur hier.

40

Alors le document va être déposé d'ici quelques instants.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

45

Également, vous avez déposé un tableau sur les émissions de gaz à effet de serre des différentes filières de production d'électricité?

PAR M. YVES ROCHON:

50

Oui, il va être déposé d'ici quelques instants aussi, le temps qu'on l'imprime.

PAR LE PRÉSIDENT:

55

Concernant le bruit émis par les installations?

PAR M. YVES ROCHON:

60

On a discuté avec notre expert qui a analysé la méthodologie utilisée par le promoteur. Au niveau des lignes directrices demandées, la fameuse note 9801, il n'y a pas vraiment d'exigences particulières par rapport aux questions atmosphériques ou au déplacement du bruit sur l'eau.

65

Par contre, la proposition du promoteur d'augmenter de quatre (4) dBA le niveau du bruit apparaissait peu problématique aux yeux de notre expert, puisqu'on est nettement en bas des normes d'application de notre politique au niveau du bruit. On était dans les horizons de trente-cinq (35) dBA alors que nous, le plus bas bruit, c'est autour, la nuit, c'est autour de quarante (40) dBA. Donc ça nous apparaissait pas problématique à ce niveau-là.

70

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Aussi des références d'experts en géotechnique?

PAR M. YVES ROCHON:

75

Oui. La personne qui avait discuté de l'aspect du dynamitage à la Commission sur le creusage de la prise d'eau de Sainte-Foy, c'est monsieur Pierre Dorval de la Direction des laboratoires et chaussées du ministère des Transports du Québec.

80

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

85 Le ministère de la Sécurité publique, opinion sur la situation de L'Isle-Verte en ce qui regarde les mesures d'urgence, le plan de mesures d'urgence.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

90 Bonjour, je suis Diane Migneault, conseillère en sécurité civile. Alors on parlait du plan, mais je pense qu'on parlait également de la possibilité peut-être d'un feu qui embraserait l'ensemble de l'île. Et décrire les conditions pour établir un plan pour sortir les citoyens de l'île. Le MAM, monsieur Delage, je pense qu'il a fait part qu'il avait pas nécessairement les moyens pour établir son plan de mesures d'urgence.

95 Alors il y a diverses façons d'envisager la situation en ce qui concerne L'Isle-Verte. Hier, mon collègue Jacques Bélanger a parlé du comité mixte municipalité et industries qui permettra d'évaluer avec la municipalité qui pourrait faire partie de ce comité-là des conséquences sur l'île, d'évaluer les différents risques et d'établir avec l'ensemble des gens à la table les mesures qui pourraient être prises.

100 Concernant le plan de mesures d'urgence, je voudrais faire un rappel que la Loi sur la sécurité civile qui a été adoptée en décembre 2001 parle d'une responsabilité partagée en termes de mesures d'urgence. On pense aux citoyens ici pour lesquels la loi pour la première fois confirme la responsabilité du citoyen face à sa propre sécurité et à la sécurité de ses biens, 105 confirme également la responsabilité municipale de l'établissement d'un plan de mesures d'urgence et confirme aussi la responsabilité du gouvernement du Québec en termes de mesures d'urgence sur les quatre (4) volets que sont la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

110 Pour ce qui est du plan, bon, il y a diverses façons qu'on peut envisager pour réaliser ou essayer de trouver à tout le moins une solution. La municipalité pourrait avec notre soutien établir ses vulnérabilités; il y a celle-là, mais il y en a d'autres, pour identifier ses besoins en face des vulnérabilités et de voir quelles ressources elle a à sa disposition, mesurer son écart face à ses besoins et voir ce qu'on peut faire par la suite.

115 Il y a d'autres moyens possibles mais pas nécessairement parfaits. Il pourrait également y avoir de l'aide extérieure qui peut prendre aussi diverses formes.

120 Actuellement, les municipalités, pour toutes sortes de dossiers, comme la gestion des matières résiduelles, les aqueducs-égouts – bon, ça s'applique pas dans le cas de l'île – mais pour toutes sortes de sujets, en incendie aussi, ils font des ententes intermunicipales.

125 Alors moi, je peux pas tellement vous parler des ententes intermunicipales, parce que c'est un dossier qui est géré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et qui a des documents à cet effet.

130 Toutefois, en matière de sécurité civile, il y a des ententes intermunicipales qui existent déjà sur le territoire dans la région de Montréal où oui, les gens s'entraident mais non, la municipalité ne se dégage pas de ses responsabilités.

135 Dans la MRC de Rivière-du-Loup, il y a également en cours le schéma de couverture de risque incendie, c'est-à-dire actuellement, il y a des personnes à la MRC qui évaluent l'ensemble des risques en ce qui concerne l'incendie et essaient de se doter de moyens pour faire face à ces risques. Je présume que les responsables de la MRC prennent en compte la venue possible d'Énergie Cacouna sur le territoire et auront à développer des moyens pour faire face aux différents risques et surtout aux conséquences qui découleront des risques qui ont été identifiés.

140 En ce qui concerne la Direction régionale de la sécurité civile, on peut soutenir la municipalité pour la réalisation de son plan, on peut aussi soutenir la municipalité pour qu'elle produise une demande auprès du Programme conjoint de protection civile Canada, qu'il y a moyen d'obtenir des sous.

145 Il y a un plafond, et la municipalité doit fournir cinquante pour cent (50 %) de l'argent, mais là, est-ce que ce sera de l'argent pour un plan ou pour de l'équipement, pour toute autre chose, c'est à la municipalité à décider ce qu'elle souhaiterait faire de ce côté-là.

150 Je rappelle encore que la sécurité civile au Québec, c'est une responsabilité partagée dans la gestion du risque. On a parlé du citoyen, de la municipalité et ici dans la région, on a une organisation de sécurité civile du Québec, régionale, qui regroupe une dizaine de partenaires gouvernementaux. Chaque partenaire est responsable d'une mission, quelques-unes comme le bioalimentaire, la santé, l'environnement, évacuation massive. Le rôle de l'organisation de sécurité civile est de venir en soutien à la municipalité une fois que celle-ci est débordée par les événements.

155 Au même titre, l'organisation de sécurité civile régionale, si elle-même est débordée, parce qu'il peut y avoir plusieurs sinistres en même temps, peut avoir recours à l'organisation de sécurité civile du Québec où c'est comme l'interface supérieure ou même pour combler les mêmes besoins des citoyens.

160 Avec la Loi sur la sécurité civile, c'est l'ensemble du gouvernement maintenant qui peut être sollicité pour venir en aide aux citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

165 Très bien, je vous remercie.

Et du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on nous informe qu'il y aurait le dépôt dans la semaine du 15 mai, bon, cartographie et description des différents habitats

170 fauniques protégés dans la zone du projet, l'état d'avancement du dossier pour le territoire en
cours de désignation, c'est exact?

PAR M. RONALD RICHARD:

175 Monsieur Verreault n'est pas ici aujourd'hui, mais je vais m'assurer auprès de lui que ça
soit fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Très bien. Également du côté de Transports Canada, on m'indique ici le rapport de
contre-expertise de l'analyse de risque aurait été déposé, et on aurait aussi obtenu le lien internet
pour consulter la Loi sur la sécurité maritime?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

185 C'est bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 C'est beau. Du côté de Pêches et Océans, qu'en est-il des mesures mises en place pour
la protection des mammifères marins dans d'autres projets du même type, et est-ce que nous
avons des études ou des renseignements sur les effets environnementaux et les impacts de la
navigation dans l'estuaire?

PAR Mme MANON LALIBERTÉ:

195 Monsieur le Président, j'ai contacté monsieur Brassard à savoir s'il avait de l'information à
nous communiquer concernant votre question, la première question, et puis malheureusement
non, j'ai pas de complément d'information à savoir s'il y a des mesures d'atténuation qui sont
prises dans d'autres projets du même type ailleurs.

200 Pour ce qui est de l'impact de la navigation dans le chenal nord, non plus, je n'ai pas
l'information actuellement. Mais comme je vous précisais hier, nos scientifiques travaillent
conjointement avec nous pour vous apporter une réponse dans les plus brefs délais.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

210 Très bien. On sait le chenal nord, mais aussi le chenal sud bien entendu, voir si vous
avez des références à donner qu'on pourrait rendre publiques sur le site internet, pour être
capable de tenter d'évaluer les effets éventuels du projet.

Il y a les effets du projet et il y a les effets cumulatifs aussi du projet, donc en rapport avec ce qui se passe déjà dans l'estuaire. C'est les deux (2) aspects qui sont notamment mentionnés, en tout cas inscrits aux articles 16.1 et 16.2 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Alors je vous remercie.

215

Environnement Canada, est-ce qu'on a les données sur les oiseaux marins?

PAR M. LOUIS BRETON:

220

Monsieur le Président, au niveau de données récentes, on n'a pas de données pour le secteur visé par la demande d'hier.

225

Environnement Canada a procédé à des inventaires, Service canadien de la faune a procédé à des inventaires de Cornwall avec l'ensemble du golfe du Saint-Laurent dans les années soixante-dix, mais il y a pas de données plus récentes qui couvraient l'ensemble des saisons.

PAR LE PRÉSIDENT:

230

C'est des données qui datent des années soixante-dix?

PAR M. LOUIS BRETON:

235

Oui, exactement.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Est-ce qu'il y en a qui couvre le secteur concerné?

240

PAR M. LOUIS BRETON:

Oui, à l'époque, comme je disais, c'était des inventaires aériens qui couvraient les quatre (4) saisons et l'ensemble du fleuve, fleuve, estuaire et le golfe du Saint-Laurent et baie des Chaleurs.

245

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

250

Et si vous les déposez, vous êtes capable de nous faire état des limitations que ça comporte, du fait que ce sont de vieilles données et des précautions à prendre dans leur interprétation?

PAR M. LOUIS BRETON:

255 Oui, effectivement. Les aires de concentration ont peu changé, mais c'est pas nécessairement le portrait 2006 ou 2005 des aires de concentration d'oiseaux marins.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

260 Alors oui, mais avec une énumération des limitations que ça comporte?

PAR M. LOUIS BRETON:

Oui, j'ai pris en note.

265 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Très bien. Du côté d'Énergie Cacouna, on m'informe ici que la simulation sonore concernant cet aspect-là, donc pour les installations temporaires en période de construction, les nouvelles simulations seraient disponibles à la fin mai?

275 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Effectivement, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

280 On nous informe aussi que la conclusion du groupe d'experts concernant les glaces et particulièrement le pont de glace de l'île Verte est déposée?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

285 Ce document-là va être déposé aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Très bien. Pour la qualité de l'air, les données sur une période de vingt-quatre (24) heures, pour connaître l'état initial avant l'implantation du projet, ce serait disponible pour fin mai?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

295 Fin mai, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

300 Le dynamitage, on nous informe que le plan des activités de dynamitage est répondu à la question QC023?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

305 C'est effectivement le cas, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

310 Ports méthaniers aux États-Unis, il y avait une carte qui avait été montrée, donc s'assurer du dépôt de cette carte?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Cette carte sera déposée aujourd'hui.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

320 Très bien. Et enfin, concernant le climat sonore encore une fois, les données brutes qui ont servi, les données brutes qui ont été issues des mesures effectuées en différents points dont notamment comme par exemple à L'Isle-Verte, ce serait disponible à la fin de la semaine prochaine?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

325 C'est ça, le 19 mai. Et je tiens à indiquer qu'on parle de l'équivalent de cinq cents (500) pages en version papier, alors on vous propose de vous déposer cette information de format électronique.

PAR LE PRÉSIDENT:

330 Très bien. Alors ça complète l'information?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

335 Juste une précision, monsieur le Président. Vous aviez indiqué en ce qui a trait le plan de dynamitage, c'est plutôt la question Q023.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et non QC, c'est Q023?

340 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

La correction est apportée. Je vous remercie.

Du côté des personnes-ressources, il y a pas d'information à communiquer?

350

**PÉRIODE DE QUESTIONS
PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL**

355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons maintenant recourir au registre!

360 Alors je vais appeler monsieur Patrick Bonin! Madame Pascale St-Amant! Monsieur Yves St-Laurent! Madame Pierrette Bélanger! Monsieur Jacques Levasseur! Madame Lise Thibault! Madame Marilaine Thibault! Monsieur Pierre-Paul Sénéchal.

Bonjour monsieur.

365 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Bonjour. Donc je vais aborder deux (2) thèmes, la question du site et la question du comité d'analyse TERMPOL!

370 Dans un premier temps, en ce qui concerne le site, je m'adresse au promoteur. Dans l'analyse d'impact déposée, on identifie les facteurs qui ont conditionné le choix du site au détriment de certaines autres options qu'on avait identifiées.

375 Dans le tableau 2.1.2 de votre analyse d'impact, il y a plusieurs annexes, j'ai de la difficulté à voir la page, mais c'est dans le tableau qui résume les facteurs d'analyse en ce qui concerne le choix du site, on fait état particulièrement du rejet du site Lévis-Ville Guay, particulièrement au plan de la navigation, c'est-à-dire en raison du trop long temps de transit des méthaniers.

380 Ce que je voulais savoir, est-ce qu'il y a une analyse spécifique qui n'apparaît pas dans
l'analyse d'impact faite par une firme indépendante qui décortique cet aspect-là de façon
beaucoup plus précise qu'on ne trouve dans l'analyse d'impact et si oui, est-ce que cette analyse-
là sera déposée à la Commission?

PAR LE PRÉSIDENT:

385

Du côté du promoteur!

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

390

Monsieur le Président, comme l'intervenant vient d'indiquer, nous avons considéré
plusieurs facteurs dans le choix du site d'implantation pour le terminal, y compris la distance
entre le lieu d'approvisionnement et le terminal, le site du terminal.

395

Nous n'avons pas fait une étude détaillée par rapport à la quantité de temps qui serait
nécessaire pour arriver à un site comparé à un autre. Dans notre étude d'impact, nous avons
tout simplement indiqué qu'une des différences entre le site de Gros-Cacouna et un site potentiel
dans les environs de Lévis-Beaumont-Ville Guay était la plus grande distance que le méthanier
devrait parcourir pour arriver justement à la hauteur de Lévis-Beaumont.

400

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous nous dites qu'il y a pas eu de document sectoriel de fait concernant la
procédure de choix de site, monsieur Van der Put?

405

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Par rapport à l'aspect que monsieur Sénéchal a soulevé, la distance parcourue que le
méthanier devrait parcourir sur le fleuve, il n'y avait pas d'analyse détaillée par rapport à cet
aspect-là.

410

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

415

Je dois conclure que la décision s'est faite sur des considérations intuitives? Parce que
c'est un investissement très conséquent sur le plan financier et très conséquent sur le plan de
navigation.

Est-ce que vous trouvez raisonnable que vous n'ayez pas appuyé votre décision sur une
étude à ce chapitre?

420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

425 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous savons de façon générale bien sûr la différence de distance entre le site de Gros-Cacouna et un site potentiel à Lévis-Beaumont-Ville Guay et ce que ça impliquerait en tant de coûts pour justement l'expédition du GNL et nous avons pris ce facteur en compte de façon générale parmi les considérations de tous les autres facteurs que nous avons considérés pour le choix du site, y compris sécurité, y compris aspect environnement, aspect socioéconomique, facteurs reliés à l'ingénierie, facteurs reliés à la navigation, également les coûts.

430 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

435 Pour votre propre trajet quand même qui conduit au site de Cacouna, on peut comprendre que vous avez fait vos projections au plan de la navigation, et je dirais même au plan des scénarios de risque de collision, échouement et autres, à partir de l'état actuel du trafic maritime.

440 Avez-vous, ce qu'on ne voit pas dans votre analyse d'impact, essayé d'élaborer des scénarios dans le futur de trafic maritime? Parce qu'un terminal méthanier, ça l'a une espérance de vie de quarante (40) à soixante-dix (70) ans, c'est sûr que sur une autoroute qu'on construit, il y a une différence de trafic entre l'ouverture de l'autoroute et trente (30) ou quarante (40) ans après.

445 Est-ce que des projections ont été faites d'achalandage du transport maritime commercial sur le Saint-Laurent qui ont servi à guider votre choix et votre scénario?

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, monsieur Sénéchal, dernièrement par exemple, il y a des compagnies localisées dans le secteur de Baie-Comeau qui ont décidé de cesser le camionnage et de porter de l'alumine, de l'aluminium et du bois vers le port de Trois-Rivières, donc ça fait plusieurs centaines de mouvements additionnels par année.

455 Est-ce que vous avez tenu compte de l'accroissement éventuel du trafic maritime dans vos évaluations?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

460

Monsieur le Président, l'analyse sur le trafic maritime sur le fleuve que nous avons rédigée se trouve dans l'ensemble de l'addendum sur le transport maritime qui fait partie de l'ensemble de notre étude d'impact.

465

Pour préciser une réponse à la question, si l'accroissement du trafic a été pris en compte, comment ça a été pris en compte, je voudrais faire appel à monsieur Jorgito Tseng de Sandwell pour donner plus de détails par rapport à la rédaction justement de l'étude sur le transport maritime!

470

PAR LE PRÉSIDENT:

Brièvement s'il vous plaît et se concentrer sur l'aspect prévisionnel pour le trafic maritime futur.

475

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Effectivement, monsieur le Président.

480

PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):

Oui, l'étude a été réalisée pour nous par Maritime Innovation et ils ont commencé à extraire l'information de Transports Canada par rapport au trafic maritime. Et en plus de ce trafic, de ces informations que nous avons reçues sur le trafic, nous avons rajouté le trafic qui ferait partie de ce projet.

485

Ce trafic inclut les méthaniers, et également les remorqueurs qui vont leur venir en aide.

Alors ceci est devenu la base de l'analyse des risques par rapport au trafic.

490

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour le futur, avez-vous pris en compte d'autres projets, par exemple, prenons Rabaska tant qu'à y être, étant donné que c'est un projet qui revient régulièrement dans le décor, bien, si ce projet-là se réalise, donc ça augmenterait le trafic maritime aussi. Il peut y avoir d'autres projets nord-côtiers qui feraient en sorte que le trafic augmente.

495

Est-ce que vous avez intégré des modèles, dans votre modèle, des prévisions de trafic, comme par exemple en 2015, 2020, 2025, avez-vous tenu compte du futur en plus de votre projet?

500

PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):

Nous n'avons pas essayé de faire de prévisions de trafic par rapport à d'autres projets.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. On peut aller du côté de Transports Canada!

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

510

C'est dans la même question?

PAR LE PRÉSIDENT:

515

Oui, dans la même question, pour voir, est-ce que Transports Canada, eux, ont des prévisions?

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

520

Transports Canada et Transport Québec, parce que ce dont vous parliez il y a quelques minutes, le projet Alouette qui transporte maintenant à l'aide de barges ses produits vers le port de Trois-Rivières, c'est nouveau, mais ça représente un élément fort important de la Politique maritime du gouvernement du Québec qui veut remettre à l'honneur le transport maritime pour relier les régions du Québec et réinstaurer un espèce de système de cabotage. Donc le transport maritime sur la voie du Saint-Laurent va devenir quelque chose avec lequel il va falloir composer dans l'avenir.

525

Je suis assez étonné que pour une installation "méthanière" prévue de cinquante (50) à soixante-dix (70) ans qu'on n'ait pas consulté la politique du ministère du Transport du Québec et qu'on n'a t pas à tout le moins examiné un (1) ou deux (2) scénarios de l'accroissement du trafic maritime sur le Saint-Laurent, parce qu'on n'est pas en façade en maritime ici, on est dans un fleuve, sur un fleuve.

530

PAR LE PRÉSIDENT:

535

Très bien.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

540

Donc j'adresse ma question à Transports Canada! Est-ce que dans vos analyses jusqu'à présent, parce que le comité TERMPOL, du côté de Transports Canada, je parlerai pas du comité TERMPOL, pour donner un premier aval au projet, vous avez analysé la question sur le

plan maritime, est-ce que vous l'avez regardée en considérant un scénario d'accroissement prévisible au cours des prochaines décennies?

545

PAR LE PRÉSIDENT:

Transports Canada.

550

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

J'ai pas les données exactes d'augmentation de transport. Nous autres, je peux peut-être parler dans le cadre du processus TERMPOL, parce qu'on examine les données qui nous sont soumises. De la façon qu'on a questionné ça dans le cadre du processus, c'est qu'on a demandé au niveau des facteurs qui sont utilisés dans les analyses de risque, de quelle façon

555

demandé au niveau des facteurs qui sont utilisés dans les analyses de risque, de quelle façon que ça changerait les résultats des analyses s'il y avait une augmentation du trafic.

Alors ça, c'est présentement à l'étude dans le cadre du processus d'examen.

560

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous dites que le processus TERMPOL va tenir compte des prévisions d'augmentation générale de trafic?

565

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

Bien en fait, la question qu'on a posée, c'est quel effet ça aurait sur les analyses, une augmentation du trafic?

570

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez réadressé une question à cet effet-là au promoteur?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

575

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

580

Et vous avez pas encore eu cette réponse, c'est ça?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

C'est à l'étude. On est après travailler là-dessus.

585

PAR LE PRÉSIDENT:

590 Ça, c'est parce que c'est un peu la difficulté que nous avons avec le processus TERMPOL. C'est qu'on peut s'apercevoir qu'il y a plusieurs éléments pour l'instant qui nous apparaissent un peu opaques et, comme j'ai déjà mentionné, si la Commission est pas en mesure ou identifie des impacts susceptibles d'être importants, bien, elle est pas capable de les qualifier parce que l'information est pas disponible mais existe, la Commission a un choix.

595 C'est que la Commission demande le dépôt de cette information-là à court terme. Ou la Commission décide d'attendre le dépôt du rapport TERMPOL, parce que vous nous dites que lorsque le rapport TERMPOL est terminé, il est rendu public.

600 Vous voyez dans quelle situation la Commission est actuellement concernant les informations qui sont colligées à l'intérieur du processus TERMPOL. C'est une réalité importante à ce stade-ci.

Je pense que c'est des éléments d'information importants pour permettre, ne serait-ce qu'évaluer la partie effets cumulatifs, vous comprenez!

605 En tout cas, on va sûrement avoir l'occasion de revenir là-dessus. La Commission va se pencher sur les options qu'elle a et devra rendre une décision à cet effet-là dans les prochaines semaines.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

610 Monsieur le Président, vous avez devancé le préambule de ma deuxième question concernant TERMPOL!

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Juste adresser la question, monsieur Van der Put, vous avez compris ce que j'ai dit.

620 Donc dans le cadre du processus TERMPOL, il peut y avoir des informations qui ont des impacts environnementaux ou des impacts de la sécurité publique, et dans cette optique-là, qu'est-ce que vous pouvez nous communiquer comme information dans le cadre du processus TERMPOL?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

625 Dans le cadre du processus TERMPOL, comme monsieur Boulianne a indiqué, nous répondons à leurs questions suite à notre soumission d'information. Bien sûr que l'information qui touche les éléments qui sont compris, les éléments du guide TERMPOL qui sont compris

630 dans la directive fédérale, dans le cadre de l'évaluation du projet Énergie Cacouna, serait disponible bien sûr à la Commission.

Et comme nous l'avons toujours fait tout au long du processus TERMPOL, nous fournissons des réponses aux questions du comité TERMPOL dans les plus brefs délais.

PAR LE PRÉSIDENT:

635 En tout cas, la Commission va regarder ça. Mais ce qu'il faut être clair, si la Commission demande l'information et vous alléguiez que c'est confidentiel, c'est la procédure habituelle de confidentialité, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, la Commission vous demande le dépôt d'une copie et vous demande de décrire les préjudices que vous subiriez, et la Commission rend une
640 décision à ce moment-là en regardant, bien, en fonction, est-ce que le document est pertinent à ses travaux. Si c'était pas pertinent, ça s'arrête là, on retourne le document.

Si la Commission le juge pertinent, elle examine le préjudice et à ce moment-là, la Commission rend une décision de rendre le document public en tout ou en partie.
645 Dépendamment, des fois ça peut être tout simplement une section bien spécifique et à ce moment-là, la Commission rend une décision de le rendre public en partie.

Ce serait la procédure, là. Il faut que tout le monde se comprenne, tant de votre côté que du côté de Transports Canada. Ce serait dans un cas extrême, parce que je vous dis, c'est
650 jamais arrivé dans les travaux du BAPE en vingt-cinq (25) ans, qu'une commission utiliserait un document sans en traiter publiquement, parce qu'il causerait un préjudice tel que par exemple, bien, ça ferait tomber automatiquement le projet.

Donc il faudrait que le préjudice soit extrême et que le document soit considéré important
655 pour qu'une commission se réfère, à ce qu'on analyse un document sans le rendre public. Mais en circonstances normales, je viens de vous décrire la procédure habituelle du BAPE sur ce document-là.

Alors la parenthèse est fermée! Oui monsieur Sénéchal.

660 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Je ne peux que poursuivre, si vous le permettez, la parenthèse, sur cette question-ci! Lorsque je suis entré mardi, c'est sûr que j'ai pris une feuille qui était à l'entrée, le communiqué
665 de presse où on a dit qu'en vertu d'une entente Canada-Québec en 2004, il y a évaluation conjointe, du côté de la partie fédérale et de la partie du Québec. Et on dit que l'objectif, c'est de favoriser la coopération et la coordination entre les parties en ce qui concerne l'évaluation environnementale d'un projet soumis.

670 Donc c'est bien clair que mardi, quand j'ai entendu que le rapport du comité TERMPOL nous arriverait deux (2) mois après le rapport du BAPE, j'ai été fortement décontenancé, et je pense qu'en toute équité et justice pour le public qui se présente devant cette Commission, il faut avoir accès à cette information-là. Mon commentaire est terminé.

675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 C'est effectivement des questions que nous nous posons. C'est la première fois qu'une commission siège, mais ça pourrait être dans d'autres types de dossiers où le processus TERMPOL, on en est conscient, mais effectivement, on voit qu'il y a une question d'arrimage, et la Commission, à ce stade-ci, est consciente du problème.

 Votre dernière question s'il vous plaît!

685 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

 Donc la question sur le comité TERMPOL, je voulais qu'on énonce rapidement les critères de sélection des membres du comité et d'analyse TERMPOL, en ayant en tête ceci: Est-ce qu'on accepte au sein du comité des ressources qui pourraient être en lien financier ou contractuel passé, présent ou futur avec le promoteur?

690 Vous comprenez bien que tout ceci, dans le but d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts pour des citoyens que nous sommes.

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Très bien. Transports Canada.

700 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

 Je vais vous lister pour le processus d'examen TERMPOL présent...

705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Pour les critères, oui!

710 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

 Vous voulez avoir seulement les critères?

715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Les membres en premier ou les critères en premier?

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

715 Les deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

720 OK, allez-y.

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

725 Alors sur notre comité d'examen TERMPOL présentement, on a à Transports Canada, le premier critère, ça prend des experts de différents organismes au ministère. Alors à Transports Canada, on a des gens de la sécurité maritime, on a un représentant, on a des capitaines, des chefs mécaniciens, des électriciens puis des architectes navals.

730 Ensuite de ça, on a des gens de la division sûreté maritime, toutes les questions de sûreté maritime. On a les gens de la protection des eaux navigables pour les questions de la Loi sur la protection des eaux navigables. Et des gens de l'exploitation portuaire. Ça, c'est pour Transports Canada.

735 Ensuite, on a un représentant de la Garde côtière canadienne et puis lui, il est entouré de son équipe qui proviennent de différents groupes à l'intérieur de la Garde côtière canadienne. Les groupes sont l'Intervention environnementale, le Service de communication et trafic maritime, le Service des aides à la navigation, le Service des voies navigables ainsi que le Service de déglacage.

740 Ça, c'est les deux (2) principaux ministères qui font partie du comité d'examen TERMPOL.

745 Ensuite, au niveau de Pêches et Océans, on a quelqu'un du Service hydrographique, on a un membre de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, on a une personne du ministère des Ressources naturelles du Canada division des explosifs, un aviseur de glace qui est capitaine et pilote de port, l'Administration du pilotage des Laurentides, Environnement Canada, puis nous avons aussi le ministère de l'Environnement et du Développement durable et des Parcs au Québec ainsi que le ministère de la Sécurité publique à titre d'observateurs.

750 Alors toutes les personnes qui sont sélectionnées sur le comité d'examen TERMPOL sont sélectionnées pour leurs compétences principalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Est-ce qu'on peut obtenir la liste des personnes qui siègent sur le comité pour le projet?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

Oui. Je l'ai pas à portée de la main, mais je pourrais vous en laisser la liste, oui.

760 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Je peux poser une précision?

PAR LE PRÉSIDENT:

765

Une précision, allez-y.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

770

Je remarque que dans la liste des responsables ou des ressources que vous avez énumérées, tous sont des fonctionnaires, des ressources fonctionnaires qui travaillent donc pour l'administration publique, sauf le représentant de la Corporation des pilotes du Saint-Laurent?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

775

C'est exact.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

780

Est-ce qu'on peut considérer que le représentant des pilotes du Saint-Laurent, à titre de corporation privée qui sera en lien financier avec le promoteur une fois le projet réalisé, permet de jeter, d'éliminer tout doute raisonnable en ce qui concerne l'apparence de conflit d'intérêts?

PAR LE PRÉSIDENT:

785

Écoutez, ça peut être une question que vous pourriez aborder, en tout cas un élément que vous pourriez aborder dans votre mémoire.

Mais dernière question donc, Transports Canada!

790

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

795

Alors peut-être pour apporter une certaine précision! Des personnes qui font pas partie du ministère, il y a la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent et l'aviseur de glace. Pour l'intégrité du processus, je peux vous confirmer qu'on applique un processus très rigide et ça se fait avec beaucoup de rigueur.

On est un bon groupe de personnes, puis je peux vous confirmer qu'il y a absence de conflit d'intérêts à cause de la quantité de personnes qu'il y a sur le comité d'examen.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez la réponse de Transports Canada à cet effet-là.

805

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

L'inquiétude que j'ai là-dessus, c'est que le représentant de la Corporation des pilotes du Saint-Laurent a déjà fait des déclarations publiques à travers du promoteur.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, ça peut être votre opinion, on vous invite à en traiter dans votre mémoire, vous comprenez!

815

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

C'est ce qui suscite une certaine inquiétude.

PAR LE PRÉSIDENT:

820

Je vous remercie.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

825

Merci beaucoup.

GASTON CADRIN

830

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gaston Cadrin.

835

Bonjour monsieur.

PAR M. GASTON CADRIN:

840

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Donc je voudrais aborder deux (2) thèmes, un premier thème, ce serait sur les critères du choix de site et élargir un petit

peu au Québec et le deuxième, ce serait sur les questions de la sécurité, en particulier du projet ici, Cacouna.

845 Donc dans un premier temps, le choix de site! Par exemple, je dois vous dire, monsieur le Président, qu'on a eu la chance de faire une mission d'étude, le GIRAM, je suis président du groupe GIRAM, et on est allé justement, grâce à une contribution de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, on est allé voir des ports méthaniers en France. Donc ça nous a permis de rencontrer vingt et une (21) personnes et d'avoir un certain éclairage sur le sujet.

850 Si on prend l'exemple, par exemple, de la planification des parcs industriels, ça va être mon préambule, en France, les ports méthaniers, ça se situe à côté des raffineries, à côté des sidérurgies, à côté de d'autres industries lourdes, OK, on se comprend!

855 Au Québec, ces parcs industriels très vastes ont été planifiés dans les années soixante-cinq. Au Québec, on aurait un site qui se comparerait par exemple, c'est le Parc industriel et portuaire de Bécancour que vous connaissez où on a regroupé des industries lourdes.

860 Avant, il y avait quand même des orientations gouvernementales qui se donnaient aux promoteurs d'industries lourdes ou à risque. Par exemple, il y avait l'Office de planification et de développement du Québec qui existait au Québec qui a été aboli.

865 Donc ma première interrogation, et ma fin de préambule, c'est qu'on constate actuellement, depuis l'abolition de l'OPDQ, on constate qu'il y a une certaine improvisation. Ça me rappelle un peu Ultramar qu'on a largué un petit peu dans un milieu assez résidentiel à l'époque à Saint-Romuald, les ports méthaniers au Québec, ça semble un petit peu la même chose.

870 Il y a pas d'orientation, il semble pas; peut-être que je connais pas, peut-être qu'il y en a une orientation, je voudrais savoir donc si dans le cas des ports méthaniers qui sont des industries à haut risque pour la sécurité de la population, vous savez que les gens soulèvent beaucoup de questions par rapport à ça, est-ce qu'il y a une instance gouvernementale où ce qu'il y a des ministères qui ont donné des orientations à Énergie Cacouna par rapport aux critères pour choisir un site en bordure du Saint-Laurent?

875 Si vous voulez que je pose mon autre question tout de suite, on peut y aller peut-être avec celle-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Allons-y avec celle-là tout d'abord. Nous allons essayer du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

Monsieur Rochon, est-ce qu'il existe des critères d'implantation qui ont été communiqués au promoteur?

885

PAR M. YVES ROCHON:

Il n'y a pas, à ma connaissance, de directive spécifique dans ce sens-là qui a été donnée au promoteur. C'est plutôt qu'on lui donne une directive générale pour faire son étude d'impact. En fait, c'est pas une directive générale, c'est une directive qui est spécialisée dans le domaine des ports méthaniers, parce qu'on l'a adaptée à plusieurs directives.

890

Et il y a le guide qui est disponible aussi sur l'analyse de risque technologique. De notre côté, c'est les seuls éléments qui sont rendus disponibles.

895

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du MRNF?

900

PAR M. RONALD RICHARD:

À ma connaissance, on n'a jamais émis de directives pour la localisation d'un port méthanier. On dit depuis longtemps, même dans notre plan stratégique antérieur qui date d'une dizaine d'années, qu'on voulait diversifier nos approvisionnements. On citait pas comment.

905

Dans celui tout récemment, on spécifie qu'on aimerait qu'il y ait un ou plusieurs ports méthaniers au Québec pour permettre de diversifier nos approvisionnements en gaz naturel, mais on ne donne pas de précisions passé ça.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Du côté de monsieur Van der Put, est-ce qu'on vous a remis des renseignements à cet effet pour des critères d'implantation par exemple?

915

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Pour notre analyse de sélection de site, nous n'avons pas reçu, comme les fonctionnaires ont indiqué, des critères pour la sélection. Nous nous sommes fiés sur notre expérience, l'expérience de nos experts pour identifier les facteurs qui devraient être considérés.

920

Je dois soulever qu'un des facteurs est certainement l'utilisation des terrains, et dans le cas de Cacouna, certainement un des facteurs qui a pesé lourd dans le choix de Cacouna, c'est le fait que le site est un site industrialo-portuaire. C'est déjà un site qui est développé à des fins industrielles et qui a mené bien sûr au choix de Cacouna.

925

PAR LE PRÉSIDENT:

Néanmoins, est-ce que vous avez regardé des sites industriels seulement ou vous avez regardé des sites qui étaient non industriels dans votre choix de site?

930

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Monsieur le Président, nous avons, dans l'ensemble de notre analyse de site potentiel, nous avons examiné plusieurs sites tout le long du fleuve à partir de Québec jusqu'à Matane sur la rive nord, sur la rive sud. Il y avait des sites où les usages du territoire étaient différents, soit non industriels comparés à Gros-Cacouna.

935

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

940

PAR M. GASTON CADRIN:

Justement, donc je comprends, si je résume, qu'il y a seulement, où le moment de la directive, c'est-à-dire lorsque le dépôt du projet a été fait, que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement se penchent donc pour établir les critères ou des spécifications au niveau de la directive, j'ai compris ça!

945

Maintenant, juste une sous-question par rapport à ce que monsieur Van der Put a dit. Quels sont les éléments les plus répulsifs par exemple qui vous ont amenés à délaissier entre Gros-Cacouna et le site de Lévis-Beaumont, quels sont les éléments les plus répulsifs au site de Beaumont qui vous ont fait finalement choisir le site de Gros-Cacouna?

950

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Comme, monsieur le Président, comme documenté dans le chapitre 2 de notre étude d'impact sur l'environnement où nous précisons différents facteurs qui ont mené à l'écart de différents sites potentiels, parmi les facteurs qui ont mené à l'écart d'un site potentiel à la hauteur de Lévis-Beaumont sont des facteurs liés à la navigation.

960

J'ai indiqué hier deux (2) facteurs en particulier, soit la vitesse des courants de marée qui sont, si on compare Lévis-Beaumont à Gros-Cacouna, la vitesse des courants est plus élevée à Lévis-Beaumont.

965

Et l'autre facteur est la distance entre le poste d'amarrage et la voie de navigation qui est moins importante dans le cas de Lévis-Beaumont.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

970 Une précision par rapport à ce qu'a dit monsieur Van der Put!

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Une petite précision!

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

980 Le zonage, est-ce que ça a été un élément? Tantôt, vous avez dit que le zonage n'était pas industriel ou quelque chose, est-ce que ça a été un élément déterminant?

985 Et je voudrais savoir si par exemple, j'ai vu lundi ou mardi c'est-à-dire que les dossiers de schéma et de plan d'urbanisme ont été déposés, est-ce que c'est une condition sine qua non pour le ministère de l'Environnement pour que le projet soit conforme, c'est-à-dire qu'on aille en audience publique, que les caractéristiques du zonage soient bonnes au départ ou on peut vraiment attendre, prévoir des modifications de zonage?

Autrement dit, si le zonage était pas correct, est-ce qu'on pourrait être ici à étudier le projet de Gros-Cacouna?

990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Rochon, donc si je comprends bien votre question...

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

995 Une petite question là-bas, puis une petite question là-bas!

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Bien, on va l'adresser à monsieur Rochon en premier!

Le ministère reçoit un avis de projet, faites-vous des vérifications ou vous faites simplement une directive et revenez-nous avec une étude d'impact?

1005 **PAR M. YVES ROCHON:**

1010 Un phénomène de petite question! En fait, nous, dans la directive, on demande au promoteur de vérifier ces aspects-là du zonage. On fait pas de vérifications systématiques chez nous. Donc on demande au promoteur de s'assurer qu'il est conforme au schéma d'aménagement.

Parce que nous, quand on va commencer à émettre les certificats d'autorisation en vertu de 22, il y a notre règlement d'application de cet article-là de la loi qui nécessite que la municipalité émette un certificat qui indique que le projet ne contrevient pas à ses règlements municipaux.

1015

Donc c'est sûr qu'on demande au promoteur de vérifier cet aspect-là dans son étude d'impact.

1020

Et nous aussi, quand on reçoit l'étude d'impact, on consulte le ministère des Affaires municipales qui, lui, a le mandat général de s'assurer du respect général des schémas d'aménagement.

1025

Par contre, je peux vous dire qu'il est plutôt rare, mais il peut arriver qu'un projet ne corresponde pas exactement à un zonage, je l'ai vu dans le passé, dans d'autres dossiers, et le promoteur s'engage ou indique qu'il va entreprendre des démarches auprès de la MRC ou de la municipalité pour faire les changements appropriés.

1030

On a déjà eu un cas où ce que les travaux dans une falaise où ce qu'on peut pas faire de travaux, mais il fallait faire des travaux pour la protéger, il a dû y avoir des règlements spécifiques. Puis ça a été aussi le cas dans la mise en eau d'un réservoir qui allait dans une MRC dont le zonage ne prévoyait pas la création du réservoir. De ma mémoire, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

Très bien. Du côté de monsieur Van der Put!

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1040

Monsieur le Président, dans le cas particulier de l'écart d'un site potentiel à la hauteur de Lévis-Beaumont, je peux confirmer que l'utilisation du terrain, soit le zonage, n'était pas un facteur déterminant dans cette décision.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045

Votre deuxième question s'il vous plaît, monsieur Cadrin.

PAR M. GASTON CADRIN:

1050

Oui. Je vais aborder brièvement dans un préambule, après mon préambule, quelques questions concernant les aspects de sécurité du projet ici.

Nous savons que la plupart des terminaux méthaniers dans le monde, donc à l'exception peut-être de Boston dont on a déjà parlé, qu'on voudrait même relocaliser, sont situés dans des

1055 zones industrielles lourdes, loin des populations. Même les projets qui ont été acceptés récemment, par exemple au Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, ils sont déjà dans des zones industrielles lourdes, des raffineries de Irving, etc.

1060 Lors de notre mission des terminaux de GNL en France en mai 2005, donc nous avons constaté que les résidences, par exemple à Montoir-de-Bretagne, ça, c'est entre Saint-Nazaire et Donges, pas loin de Nantes si vous voulez, sur le bord de la Loire, les résidences les plus près étaient à deux kilomètres (2 km). Et de plus, on a rencontré le directeur de l'aménagement, il nous a dit que s'il y a un terrain vacant, il est pas question de construire, à cause justement de la maîtrise d'urbanisation en France, c'est très très sévère depuis que ça a éclaté à Toulouse en 2001.

1065 À Fos-Tonkin, là, on est sur le bord de la méditerrané, donc à soixante kilomètres (60 km) de Marseille, à Fos-Tonkin, c'est le premier port méthanier en France probablement majeur, il est à sept kilomètres (7 km) des résidences.

1070 Le nouveau projet de Fos-Cavaou de Gaz de France dans le même secteur de Fos-sur-Mer est à trois kilomètres (3 km) des premières résidences.

1075 Donc à Montoir, les zones de danger en France, il y a deux (2) zones de danger, la zone de danger 1 et 2, ça cumule quelque chose comme mille deux cent trente mètres (1230 m) des équipements.

1080 Dans le projet de Fos-Cavaou, la DRIRE, c'est la Direction de l'industrie de la recherche et de l'environnement, direction régionale, a spécifié que le site par exemple, le nouveau site de Fos-Cavaou qu'on est en train de construire actuellement, la zone, si on peut dire de précaution de sécurité, la zone 1 et 2 correspondent à peu près au site, parce que le site a quatre-vingts hectares (80 ha), donc il y a à peu près un kilomètre (1 km) de façade, on déborde de cent mètres (100 m) la zone 2. La zone 2, c'est où on peut avoir des brûlures par exemple. Je rentre pas dans les détails.

1085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre question s'il vous plaît?

1090 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Ils ont ajouté, c'est très important avant de poser ma question, ils ont ajouté, les fonctionnaires, une zone de protection éloignée de six cents mètres (600 m), ce qui condamne donc la plage naturiste existante. On sait pourquoi.

1095 Donc grosso modo, la présence du public est exclue à peu près à un point cinq kilomètre (1,5 km) de rayon des installations.

1100 Voilà ma question! Dans un contexte de l'application d'une telle prudence ou d'une gestion équivalente des risques par les autorités gouvernementales responsables, avec des guillemets, quelle proportion des sentiers d'observation écologiques sur la colline de Cacouna devrait être condamnée?

1105 Et est-ce que le promoteur pourrait nous donner le décompte exact du nombre de chalets et de résidences se trouvant à l'intérieur de ce rayon de un point cinq kilomètre (1,5 km) des installations?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Van der Put.

1110 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1115 Comme indiqué plus tôt durant ces audiences, le périmètre de sécurité est déterminé pour les installations proposées d'Énergie Cacouna, qui se base sur la norme applicable canadienne qui est conforme aux normes similaires aux États-Unis, en Europe, est d'un rayon de trois cent cinquante mètres (350 m) autour des installations. Ce qui ne comprend pas la montagne de Gros-Cacouna. Ce qui ne comprend pas les sentiers qui se trouvent sur la montagne.

1120 Comme indiqué, les activités du terminal d'Énergie Cacouna n'empêcheront pas que les activités récréotouristiques sur l'île continuent.

Par rapport à l'autre question, du nombre de chalets, je n'ai pas un nombre exact, mais à ma connaissance, ayant visité l'endroit, ça devrait être vingt-vingt-cinq (20-25).

1125 Monsieur le Président, si vous jugez pertinent, monsieur Cadrin a soulevé plusieurs informations par rapport aux exigences en France en particulier, je veux juste vous indiquer, si vous trouvez ça pertinent pour votre information, nous avons parmi nous monsieur Jacques Trollux de Sofres Gaz. Sofres Gaz est une société française qui œuvre dans le domaine du gaz naturel liquéfié, qui fait partie du consortium récemment mandaté pour la réalisation de l'ingénierie préliminaire dans le cadre du projet d'Énergie Cacouna.

1130 Alors si ça vous intéresse, monsieur Trollux pourrait certainement apporter des précisions par rapport aux divers critères que monsieur Cadrin a soulevés.

1135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Mais vraiment parler des critères de localisation, monsieur Trollux pourrait venir nous informer!

1140 **PAR M. JACQUES TROLLUX:**

Je voudrais préciser d'abord que nous connaissons assez bien le projet de Fos-Cavaou, puisque nous faisons partie du consortium chargé de sa réalisation clé en main.

1145 Je dois dire aussi que nous avons regardé de près l'étude de danger qui avait été initiée par le Gaz de France et que nous avons dû réactualiser en fonction des derniers éléments.

1150 Alors première réponse, l'intervenant, je m'excuse, j'ai pas retenu votre nom, a mentionné effectivement un certain nombre de zones qui faisaient partie des exigences de l'administration, c'est-à-dire de la DRIRE. En fait, le site de Fos-Cavaou est un site assez grand, parce qu'il y avait la place d'ailleurs, et il fait à peu près huit cents mètres (800 m) de large. Il est vrai qu'à partir de ce site de huit cents mètres (800 m), l'administration a demandé une zone de six cents mètres (600 m) qu'on appelle zone de protection éloignée.

1155 Et pratiquement, cela veut dire concrètement qu'à partir du milieu du site, on a donc huit cents mètres (800 m) plus quatre cents mètres (400 m) comme distance moyenne par rapport aux installations. Cette zone de protection éloignée n'est pas la zone de maîtrise de l'urbanisation, c'est juste une zone dans laquelle l'administration se réserve le droit de, premièrement, regarder toute nouvelle implantation industrielle et deuxièmement, dans laquelle il

1160 interdit en fait les rassemblements de public nombreux comme des stades.

Alors c'est vrai que dans cet esprit, la zone de protection éloignée a empêché de laisser l'accès libre sur une plage où il y aurait eu pas mal de monde. Enfin, ça revient au point de distance d'un kilomètre trois (1,3 km) à peu près.

1165 Deuxièmement, les zones de maîtrise de l'urbanisation, effectivement, sont pratiquement comprises dans les limites du site, mais ça n'est pas une obligation. En fait, ça tient au fait que le site lui-même était très grand et que donc, les rayons qui ont défini ces zones qui étaient effectivement des expositions à cinq (5 kW/m²) et à trois kilowatts par mètre carré (3 kW/m²), il se

1170 trouvait que les cercles d'extension de ces radiations coïncidaient à peu près avec les limites de la propriété. Mais ça n'était pas une imposition vis-à-vis de la limite de propriété.

Et d'ailleurs, la zone Z2 est une zone dans laquelle on demande simplement de ne pas construire de nouvelles habitations et non pas interdire la présence d'habitations existantes.

1175 Donc en fait, on peut dire qu'il y a eu sur Fos des précautions, il est vrai, un peu exceptionnelles de prises à la suite de l'incident qui s'était passé dans cette industrie chimique à Toulouse, et c'est un peu, je dirais, dans la foulée de cet incident que la DRIRE a pris des précautions exceptionnelles.

1180

Je dois dire qu'actuellement, nous étudions d'autres implantations en France et nous prenons des distances qui sont plus limitées et des terrains qui sont plus limités qu'à Fos-Cavaou.

1185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli.

1190 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Juste une précision pour la Commission aussi! Il y a quelque chose qu'on veut vous demander depuis le début, et je profiterais de la question de monsieur Cadrin!

1195 Est-ce qu'on pourrait avoir une figure de la rive nord de Gros-Cacouna avec une localisation des chalets à une échelle lisible qui soit plus grande que celle qu'on trouve dans l'étude d'impact s'il vous plaît? Est-ce que vous pourriez nous déposer un tel document?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1200 Oui monsieur le Commissaire, nous le déposerons.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1205 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 Et aussi, pour répondre à la question de monsieur Cadrin mais de manière générale, êtes-vous capable de faire, dans plusieurs de vos figures, faire comme des cercles concentriques par rapport disons au centre du projet avec des différentes distances, pour que les gens puissent voir par exemple le chalet le plus près, oups, ah, il est situé à telle distance! Le sentier est situé à telle distance, le sentier le plus proche, et disons, les habitations sont situées à telle distance, et la pointe de l'île Verte est située à telle distance.

1215 Donc on pourrait avoir des cercles concentriques et avoir à ce moment-là des distances dans le secteur du centre du projet?

Est-ce que c'est possible d'avoir une figure comme ça?

1220 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui monsieur le Président, on apprécie les précisions, on organisera la figure de cette façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225

Très bien, je vous remercie.

PAR M. GASTON CADRIN:

1230

Il manque des éléments de réponse à mes questions, si vous voulez, ce sera pas long, j'aimerais juste avoir une réponse complète!

1235

J'ai demandé à monsieur Van der Put qu'il fournisse à la Commission le nombre de chalets exact dans le un point cinq kilomètre (1,5 km) et le nombre de résidences. Il a dit à peu près vingt (20) chalets, mais je voudrais que ce soit enregistré.

Deuxièmement...

PAR LE PRÉSIDENT:

1240

S'il vous plaît, alors la Commission a demandé, a fait sa demande, OK! Donc je pense que sur une figure qu'on voit bien, à ce moment-là les différents éléments, que les gens peuvent apprécier qu'est-ce qui se trouve. On a une zone de chalets, donc si on a dit à peu près dix (10) chalets, bon, on sait qu'ils sont entre sept (700 m) et huit cents mètres (800 m). Le centre-ville de Cacouna, bon, on peut dire.

1245

Mais commencer à compter une par une, je pense que c'est pas nécessaire pour apprécier, avoir une bonne idée du nombre de résidences qu'il y a dans le secteur. Une figure qui nous permet de voir les différents éléments, je crois que ce serait assez explicite.

1250

PAR M. GASTON CADRIN:

Il y a un autre élément que j'ai pas eu de réponse complète, c'est quand monsieur Van der Put dit, par exemple, qu'on suit les normes canadiennes, américaines et européennes.

1255

On a un exemple là avec le monsieur de France qui a présenté puis qui a confirmé ce que j'ai dit, la zone de protection éloignée. Ça veut dire que si on appliquait la même précaution en France au projet de Gros-Cacouna, c'est-à-dire le trois cent cinquante mètres (350 m) d'exclusion plus six cents mètres (600 m), quel impact ça aurait sur les sentiers?

1260

J'ai pas besoin de réponse, je veux juste que ça reste en suspens, cette question-là.

Et je terminerai avec une question très brève! Quel ministère du gouvernement du Québec ou du Canada se préoccupe des risques technologiques, de la sécurité des populations, de l'application du principe de précaution dans le présent projet?

1265

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 Alors nous pourrions diriger la question, donc je vais essayer du côté de Transports
Canada!

Donc les aspects de sécurité, comme monsieur Cadrin les a énoncés. On pourra finir
avec Environnement Canada après pour ce petit aspect là!

1275 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Voulez-vous me répéter la question, je veux être sûr que je la comprends bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Est-ce qu'un ministère, autrement dit, si on reprend, est-ce qu'un ministère fédéral est en
charge de la sécurité publique, par exemple, dans le cadre de l'évaluation de projets?

PAR M. GASTON CADRIN:

1285 Quels sont les ministères du gouvernement du Québec ou du Canada qui se préoccupent
des risques technologiques, de la sécurité de la population et qui appliquent le principe de
précaution dans ce cas-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 C'est ça, parce que là, on peut avoir deux (2) niveaux de préoccupation différents, mais
on serait peut-être mieux de commencer à ce moment-là la question, la diriger à monsieur
Rochon! On sait qu'il y a plusieurs ministères qui sont impliqués, c'est ça, en début de mandat,
1295 on a essayé de comprendre lorsqu'on invitait les ministères, on voulait comprendre qui faisait
quoi.

Monsieur Rochon!

PAR M. YVES ROCHON:

1300 Il n'y a pas, à ma connaissance, un ministère comme tel qui a un mandat formel de ça. Il
faut peut-être demander à Sécurité publique comment leur mandat s'applique dans le cadre des
dossiers.

1305 Nous, à la Direction de l'évaluation environnementale, c'est un aspect par contre que
dans le cadre de l'évaluation environnementale, on prend en compte, et c'est pourquoi on a,
depuis quelques années, élaboré un guide sur qui prend en compte cet aspect-là, dans le cadre

1310 des évaluations environnementales, et qu'on en fait une analyse lorsque cette problématique devient un enjeu ou que les risques militent d'être mis sur la sellette.

Il y a aussi, votre question c'est uniquement au risque technologique?

PAR M. GASTON CADRIN:

1315

Comme ce genre d'industrie.

PAR M. YVES ROCHON:

1320

OK. Parce qu'il y a peut-être la loi plus précise là-dessus, c'est la Loi sur les barrages qui, elle, a défini vraiment un niveau de risque, OK.

Donc nous, c'est comme ça que c'est abordé comme tel.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a le ministère de la Sécurité publique pour les plans de mesures d'urgence, c'est ça?

1330

PAR M. YVES ROCHON:

C'est ça. Il y a le ministère de la Sécurité publique qui s'occupe des plans d'urgence. Maintenant le ministère peut peut-être plus préciser son mandat.

1335

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a différents ministères, il peut y avoir le ministère de la Santé pour certains aspects des risques?

1340

PAR M. YVES ROCHON:

Bien là, c'est sûr, il y a deux (2) façons de le voir, là. On fait une analyse de risque au niveau de l'étude d'impact, on utilise un élément dans la prise de décision que le gouvernement va prendre. Donc quand l'enjeu est important, c'est incontournable.

1345

C'est sûr que nous, dans une optique de développement durable, bien, les principes de précaution sont aussi élaborés. D'ailleurs toute la prise en compte de l'analyse de risque est déjà un outil important dans ce principe-là.

1350

Par contre, il y a aussi la gestion du risque. Une fois que le gouvernement décide, autorise la réalisation d'un projet, il y a une gestion du risque à faire, et c'est là qu'interviennent

1355 les plans d'urgence comme tels. Et là, le promoteur, nous, ce qu'on demande dans le cadre de notre procédure, c'est que le promoteur, avant l'exploitation de son ouvrage, avant la mise en exploitation, nous dépose un plan d'urgence dans lequel il a consulté les différents intervenants à son dossier.

1360 Le plan d'urgence, l'ampleur du plan d'urgence va dépendre de l'ampleur du projet. Ça peut aller, comme le projet ici, avec un CMMI ou un comité formé pour faire l'élaboration et le suivi du plan d'urgence par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 Donc ce que je comprends, c'est comment le ministère du Développement durable, dans le cadre d'un projet assujéti du moins, qui assume le leadership, et c'est le ministère du Développement durable qui aussi fait la promotion du développement durable dont le principe de précaution est un principe du développement durable.

Donc c'est la réponse du MDDEP dans les deux (2) cas.

1370 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Au niveau fédéral, on l'a pas entendu?

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Au niveau fédéral, est-ce qu'il y a un ministère qui chapeaute tout ça? Oui monsieur Breton.

PAR M. LOUIS BRETON:

1380 Au sein d'Environnement Canada, effectivement nous avons le mandat au niveau des urgences environnementales, ça découle récemment, il existe un règlement, le Règlement sur les urgences environnementales qui découle de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

1385 Et à cet effet-là, le promoteur doit notifier Environnement Canada, et c'est un des articles du règlement, c'est que dès qu'une certaine quantité, il y a une substance, il y a des substances qui sont en fin de compte visées par le règlement, le gaz naturel liquéfié est une des substances qu'on retrouve à l'annexe du règlement, et dès qu'une certaine quantité, on parle de quatre point cinq tonnes (4,5 t), est présente sur le site, le promoteur a quatre-vingt-dix (90) jours pour notifier Environnement Canada qu'il détient un plan d'urgence environnementale.

1390

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Très bien, je vous remercie. Ça vous va monsieur Cadrin?

PAR M. GASTON CADRIN:

1400 Merci beaucoup monsieur le Président.

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

1405 Monsieur le Président, je pourrais peut-être apporter une précision aussi pour Transports Canada!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

1410 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

1415 Nous autres, à Transports, ce qu'on a fait, c'est qu'au niveau de la Loi sur la protection des eaux navigables, pour émettre l'autorisation, bien, on a enclenché le processus TERMPOL. Ça, c'est un des principes de précaution. Parce que dans le cadre du processus TERMPOL, dans les objectifs, c'est d'examiner le projet et puis d'identifier les situations problématiques, et puis regarder s'il y a des solutions à ces problèmes-là.

1420 Deuxièmement, dans le cadre des responsabilités des gens de l'exploitation portuaire, ils ont fait faire aussi, ils ont examiné le projet, et puis ils ont fait comme réexaminer le projet par Ressources naturelles Canada division des explosifs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425 Je vous remercie. Néanmoins, une petite nuance d'après moi à faire entre le principe de précaution!

1430 Le principe de précaution est avant tout lié à l'incertitude scientifique. On pourrait peut-être donner comme exemple un élément, par exemple les champs électromagnétiques qu'on entend discuter depuis des années, puis il y a des études épidémiologiques qui durent cinq-dix-quinze-vingt (5-10-15-20) ans, et il y a encore un débat là-dessus. Donc il y a une incertitude scientifique autour des champs électromagnétiques.

1435 Après ça, bien, il y a le principe de la prévention qui est un principe différent. Des fois, selon les interventions, les gens peuvent avoir une confusion entre la prévention et la précaution, selon la définition du principe de précaution qu'on retrouve notamment dans la définition du

ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Alors une petite précision.,

Alors je vous remercie!

1440

GASTON HERVIEUX

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter madame Claire Douville! Madame Josée Boudreault! Monsieur Rémi Beaulieu! Monsieur Jacques Lavoie! Monsieur Yvan Roy! Monsieur Claude Gaumond! Monsieur Gaston Hervieux!

1450

Bonjour monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1455 Bonjour monsieur le Président. Avant les questions, j'aurais une demande à formuler auprès de la Commission!

1460 Je demande que les mémoires publics soient déposés au dossier de consultation du BAPE dès réception, de la même manière que pour la demande d'audience publique est déposée au dossier d'information du BAPE dès réception, pour favoriser la participation du public au processus d'évaluation environnementale.

1465 La question est adressée au BAPE et au ministère de l'Environnement, à savoir, est-ce que c'est envisageable à ce que la procédure pourrait éventuellement être modifiée et de quelle manière?

C'est pas la question à vrai dire, c'est que je fais une demande.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nos règles de procédure là-dedans disent, bon, nous rendons les mémoires publics la journée même. Il y a une décision de l'assemblée des membres à cet effet-là, et la Commission respecte ça.

1475 Si des personnes envoient leur mémoire, par exemple, avant le 8 juin et qu'elles manifestent le désir, on s'adresse à tout le monde, de dire OK, pourriez-vous rendre mon mémoire public dès que vous le recevrez, la Commission n'a pas d'objection à ce moment-là. Mais il faudrait une demande expresse des personnes qui font parvenir des mémoires.

1480 À défaut de ça, la Commission va maintenir la procédure habituelle. Bien entendu, comme j'avais mentionné, monsieur Hervieux, vous pouvez toujours faire une demande disons par exemple au Président du BAPE ou vous pouvez me l'envoyer, je vais la transmettre, mais c'est le Président qui juge qu'est-ce qu'il va apporter à l'assemblée des membres, et il peut y avoir éventuellement une discussion sur ce point à l'assemblée des membres. Comme je vous dis, je vous promets rien sur la décision.

1485 Mais ce qu'on peut dire à ce stade-ci, si des gens veulent que leur mémoire soit rendu public dès qu'ils nous l'envoient, nous allons faire diligence pour le rendre public.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1490 Considérez que la demande vient d'être déposée et que vous pouvez la transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 Très bien, je vous remercie.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1500 L'ajout à la demande de rendre disponible la liste des substances et produits. Étant donné que le promoteur l'a pas déposée encore, j'aimerais rajouter certains éléments qui m'apparaissent pertinents, après avoir lu l'étude d'impact. On a vu que c'était très difficile de s'y retrouver et le public encore plus.

1505 Voici! Demande de rendre disponibles, dans le contexte de l'exploitation de trois (3) réservoirs de GNL, la liste complète de toutes les substances, produits à utiliser par année dans le projet de port méthanier Énergie Cacouna en exploitation, leur description, composition chimique, fins d'utilisation, quantités utilisées, quantités rejetées dans l'environnement. On sous-entend les poussières, les liquides, les vapeurs, les gaz ou autrement.

1510 La synergie, les relations de cause à effet, la disposition finale, les modes de manutention, modes de stockage, volumes, dimensions, superficies, quand on parle de modes de stockage, transport par expédition, élimination, transformation, risques appréhendés, mesures de sécurité et d'urgence, recyclage, fiches signalétiques, toxicité, spécifications, propriété, confinement secondaire, traitements requis s'il y a lieu, etc.

1515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1520 Alors déjà, nous avons commencé à traiter votre demande. Je sais que vous avez contacté des analystes, ça fait qu'on va discuter avec le promoteur pour faire en sorte que l'ensemble de l'information serait disponible.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Merci. J'aurais une rectification!

1525

Concernant les sites recherchés par le promoteur. Le promoteur a choisi, pour ce qui paraît être la forme, d'autres sites impossibles à réaliser à l'évidence de leur compte rendu sur lesdits choix rapportés dans leur étude d'impact, et voici pourquoi je fais la rectification!

1530

En somme, le promoteur semble avoir déjà couché son projet à partir de 1981. On retrouve dans le rapport d'enquête et d'audience publique, projet de terminal méthanier à Gros-Cacouna, à la page 22, deuxième colonne deuxième paragraphe, c'est la rectification:

1535

"Le promoteur a pris une décision en faveur de Cacouna, non pas sur la base d'une analyse comparative des études des deux (2) sites, mais après avoir été informé du Règlement concernant l'aide au développement touristique adopté par le gouvernement du Québec le 21 novembre 1979, Décret 3033-79.

1540

"En conformité avec l'article 37 de la Loi sur l'aide au développement touristique identifiant le comté de Charlevoix, zone prioritaire pour le développement de l'industrie touristique, cette décision – et c'est très intéressant – cette décision rendait alors le site de Cap-aux-Oies incompatible, Cacouna était retenue malgré les risques légèrement plus élevés pour la sécurité publique mais avec l'appui de la population."

1545

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, votre première question!

1550

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1555

Ma première question! Dans le cadre de l'évaluation de l'étude d'impact du port méthanier Énergie Cacouna, constat que plusieurs responsables des gouvernements, après avoir posé des questions et réponses, en trois mille (3000) pages approximativement qu'on retrouve dans le dossier de consultation publique, ont déclaré antérieurement que l'étude d'impact n'était pas recevable. De la même manière, des intervenants durant l'audience, en faisant ressortir plusieurs aspects majeurs manquants depuis le début de cette enquête, constatent que l'étude de cedit projet leur apparaît toujours irrecevable.

1560

Monsieur le Président, la Commission veut-elle enquêter auprès de cesdits répondants gouvernementaux pour évaluer leur actuelle position à ce sujet, pour que le public puisse comprendre comment ce projet a-t-il réussi à passer l'étape de recevabilité alors que le promoteur lui-même a démontré, voire déclaré à plusieurs reprises que son étude de projet est à plusieurs égards incomplète?

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, c'est certain que la Commission a un mandat d'enquête sur le projet, pas sur les personnes qui examinent le projet. Donc c'est clair qu'il n'y aura pas d'enquête de la Commission sur cet aspect-là.

1570

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Est-ce qu'on peut poser, renvoyer la question aux principaux ordres de gouvernements, soit les représentants du gouvernement fédéral, provincial? C'est dans ce sens-là que je demande que vous enquêtiez.

1575

C'est de vérifier auprès de ces gens-là leur position actuelle par rapport à ce qui s'est passé et ce qu'eux, s'il y a différents ministères qui veulent se prononcer, bien, ils ont l'occasion.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut adresser la question du côté de monsieur Rochon! Le ministère, quel est le statut légal d'un avis de recevabilité d'une étude d'impact, avant que ça vienne devant le BAPE?

1585 **PAR M. YVES ROCHON:**

Il y a pas vraiment d'article formellement qui décrit ce que doit être la recevabilité. C'est une étape qui s'est développée au fur et à mesure de la pratique de la procédure où on a défini qu'avant de rendre l'étude d'impact publique, on s'assure que les informations qui sont dans l'étude d'impact sont complètes et sont bien formées.

1590

À votre attention, toute la documentation, toute la correspondance qui est échangée avec les différents experts qu'on consulte est rendue publique, est déposée au BAPE par le ministère. On peut faire le cheminement, surtout les experts qui se sont prononcés, qui ont posé des questions et qui après nous indiquent qu'ils sont satisfaits au niveau des questions qu'ils ont posées.

1595

Donc l'enquête que monsieur Hervieux mentionne, elle est faite à travers l'analyse de recevabilité. Il s'agit de lire toute la correspondance sur le dossier pour comprendre que tous les ministères consultés posent des questions et se déclarent satisfaits.

1600

Les seuls qui sont pas là, c'est ceux qui ne posent pas de questions, parce que d'office, ils sont satisfaits de l'étude d'impact.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En théorie, ça voudrait dire que le ministère pourrait envoyer devant le BAPE une étude d'impact dès qu'il la reçoit, c'est ça que ça veut dire? Il y a pas de statut légal à l'opération avis de recevabilité?

1610

PAR M. YVES ROCHON:

En théorie oui, il y a une pratique qui s'est implantée. Il y a pas d'avis clair au niveau de cet aspect-là du dossier. D'ailleurs on a demandé un avis juridique là-dessus, mais il est en analyse.

1615

Mais il y a pas d'article formel mentionnant qu'il doit y avoir une étape d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact.

1620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Du côté du fédéral, peut-être du côté de l'Agence, il y avait monsieur Grondin, est-ce qu'il est ici? Peut-être que lui pourrait expliquer la façon que ça fonctionne au fédéral lorsqu'une directive est émise.

1625

Dans ce cas-ci, nous sommes une commission conjointe, il faudrait faire la nuance par rapport à une commission fédérale. Monsieur Grondin.

1630

PAR M. JACQUES GRONDIN:

Monsieur le Président, je vais y aller simplement!

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous vous identifier correctement pour les fins de la sténotypiste s'il vous plaît?

PAR M. JACQUES GRONDIN:

1640

Jacques grondin de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Monsieur le Président, dans le processus fédéral, on n'a pas d'étape officielle de recevabilité ni de conformité. Dans le processus fédéral, le mandat qui est donné à la Commission permet d'aller chercher des données pour compléter l'étape, l'équivalent de l'étape de recevabilité au Québec.

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

1650 Donc à ce moment-là, les ministères, par exemple, qui sont consultés, donc vous bâtissez quand même une directive, jusqu'à quel point vous vous assurez que les réponses du promoteur répondent à la directive et ça réfère à quel mécanisme à ce moment-là?

PAR M. JACQUES GRONDIN:

1655 En fait, on se base toujours sur la directive. Pour nous, le document principal, c'est le document de portée qui dit ce sur quoi on se décide. On pose des décisions à la fin du processus, et la directive qui explicite les éléments d'information précis nécessaires.

1660 Ça fait que c'est toujours, on se base toujours sur la directive. Dans le cadre présent, on a eu deux (2) étapes pour poser des questions, deux (2) séries de questions qui ont été posées au promoteur, puis on a reçu des documents encore la semaine dernière qui sont rentrés, qui sont déposés.

1665 Mais dans le processus fédéral, dans la vision fédérale, ça n'empêche pas la Commission de continuer à poser des questions basées sur la directive puis compléter l'information s'ils trouvent que c'est suffisant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 C'est ça. Si la Commission, de son côté, c'est un processus qui peut être, disons il y a une certaine indépendance, ce que j'en comprends, la Commission a à faire un travail, c'est-à-dire à émettre un rapport avec des recommandations qui doivent respecter entre autres les articles 16.1 et 16.2 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

1675 Donc pour que la Commission soit en mesure de statuer sur les impacts, donc elle doit s'assurer, s'il manque de l'information, de demander l'information pour statuer. Mais si on fait un parallèle par contre par rapport, disons dans ce cas-ci, nous avons deux (2) ministères émetteurs de permis, c'est-à-dire Transports Canada et Pêches et Océans Canada, ce que je comprends, s'il y avait pas eu de renvoi devant une commission fédérale d'examen, à ce moment-là ça veut dire que ce sont les ministères qui s'assurent que l'information est assez complète en vue de la décision relative aux permis? Ce serait demeuré sous la responsabilité de ces deux (2) ministères-là?

1685 **PAR M. JACQUES GRONDIN:**

 Effectivement. Ils pourraient continuer à poser des questions pendant trois (3), quatre (4) séries de questions qu'ils pourraient poser. Il y a pas de limite réglementaire au temps puis au nombre de questions qui peuvent être posées au promoteur.

1690

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils pourraient continuer à en poser après la remise du rapport par la Commission?

1695

Autrement dit, tant qu'ils seraient pas en mesure de prendre une décision sur un permis, disons si on prend Transports Canada qui doit prendre une décision sur le permis, le rapport de la Commission, mais il manque encore d'informations qui ne sont pas encore disponibles, c'est quoi qui se passe à ce moment-là?

1700

PAR M. JACQUES GRONDIN:

OK, ça, c'est autre chose. Ce qui est en dehors de l'évaluation environnementale qui est demandée par la Loi canadienne d'évaluation environnementale, par exemple la Loi sur les pêches ou la Loi sur la protection des eaux navigables, les conditions qui sont nécessaires à ces permis-là, ces ministères-là continuent à travailler de façon parallèle et continuent à demander des choses. Par exemple, Pêches et Océans peut demander des plans de compensation où ils vont travailler avec le promoteur de façon parallèle.

1705

Et la Commission va demander tout ce qui est sous 16.1, 16.2, c'est-à-dire l'ensemble des préoccupations qui sont nécessaires pour évaluer les impacts sur l'environnement. Mais ces ministères-là vont continuer à faire leur analyse en parallèle sur les éléments réglementaires et vont ensuite attendre les recommandations de la Commission, vont tenir compte de ces recommandations de la Commission et vont faire préparer une réponse au cabinet.

1710

1715

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc par exemple, dans le cadre du projet, si on prend la Loi sur les pêches, l'habitat du poisson, on parlerait, de mémoire, autour de vingt mille mètres carrés (20 000 m²) d'empiètement dans l'habitat du poisson, si je me souviens bien, donc Pêches et Océans va demander dans ce cas-ci un plan de compensation?

1720

Du côté de Pêches et Océans, est-ce que vous pourriez apporter des précisions?

PAR Mme MANON LALIBERTÉ:

1725

Oui. Pour la perte d'habitat, on exige, en vertu de la Loi sur les pêches, un plan de compensation. Dans le cadre de la Commission, c'est pas un aspect qui nous semblait problématique. Le promoteur s'est engagé à déposer un projet de compensation.

1730

Nous, cet engagement-là nous suffit; éventuellement il va nous présenter quelque chose, mais on pourra pas émettre notre autorisation tant et aussi longtemps que ce plan de compensation là n'aura pas au moins une ébauche, et même habituellement, on exige que ce soit suffisamment défini.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735

OK. Donc vous prévoyez demander un dépôt d'un plan de compensation après les travaux de la Commission, si je comprends bien ou c'est en cours?

PAR Mme MANON LALIBERTÉ:

1740

C'est en cours. Actuellement, on commence par finaliser notre analyse, une chose qu'on n'a pas faite. Comme je vous disais, on attend toujours de l'information de la part des gens de nos experts des sciences.

1745

Pour définir la perte d'habitat du poisson, on travaille encore à cet aspect-là. Il y a les empiètements comme tels des caissons, l'empiètement des risbermes, les enrochements qui vont être au pied des caissons, et on considère aussi qu'il va y avoir une perturbation, où le méthanier va accoster. En tout et pour tout, il me semble que ça approche le trois point cinq hectares (3,5 ha) si c'est pas le quatre hectares (4 ha), si ma mémoire est bonne.

1750

Le promoteur a indiqué qu'il nous présenterait un projet de compensation. Je sais pas encore en quoi consiste ce projet de compensation là. On attend de pouvoir définir notre perte et puis par la suite, on va pouvoir dire au promoteur, la perte est de telle superficie, donc qu'est-ce que vous proposez comme compensation!

1755

PAR LE PRÉSIDENT:

On sait aussi que vous avez un guide qui est accessible sur Internet...

1760

PAR Mme MANON LALIBERTÉ:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

... sur les principes, on commence par quoi! Et en plus de ça, bon, il y a de l'empiètement direct, mais aussi, un méthanier par exemple arrive, bon, même si le promoteur envisage de laisser un certain tirant d'eau, les hélices sont susceptibles bien entendu de créer de l'affouillement, est-ce que c'est le genre d'élément qui est également considéré dans les plans de compensation?

1770

PAR Mme MANON LALIBERTÉ:

Oui monsieur le Président.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, je vous remercie. Monsieur Hervieux!

1780 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui monsieur le Président, comme je le mentionnais, nous retrouvons environ trois mille (3000) pages de questions-réponses en annexe des questions-réponses du fédéral et du provincial en annexe à l'étude d'impact.

1785 Pour nonobstant la directive de rehausser l'étude d'impact du port méthanier Énergie Cacouna qui est toujours déficiente en données de par les réponses du promoteur durant la présente audience publique, croyez-vous que lesdites questions-réponses vont remplacer les études de milieu sur le terrain?

1790 N'y aurait-il pas lieu de revoir l'encadrement, le rôle des parties, la procédure elle-même d'évaluation environnementale, particulièrement quand la directive et le processus décisionnel dans un contexte où on a adopté une politique de développement durable au Québec, apparaissent à l'évidence inadéquats?

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'essayais de penser à qui, mon collègue m'a enlevé les mots de la bouche, à qui souhaitez-vous adresser la question?

1800 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Je vous laisse la discrétion.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, allons du côté de monsieur Rochon!

1810 **PAR M. YVES ROCHON:**

On demande pas nécessairement de faire des inventaires systématiques. Dans la directive, ce qu'on mentionne, c'est que le promoteur doit décrire le milieu, au besoin et il doit faire des inventaires. C'est le consultant du promoteur qui doit analyser l'opportunité de le faire.

1815 Comme par exemple, dans le cas présent, selon certaines méthodologies, comme le bruit, bien, c'est un incontournable, il fallait qu'ils le fassent, ils l'ont fait. Au niveau du poisson, ils l'ont pas fait parce que dans la littérature, il y avait assez de données pour permettre de le faire.

1820 Donc tous les aspects de la description du milieu sont analysés par le promoteur. Nous, on reçoit l'étude d'impact, on la soumet aux experts, et ici nos experts consultés nous disent, bien, il manque un inventaire à tel endroit ou telle affaire ou telle mesure du milieu, comme au niveau de l'air, il y a eu des discussions au niveau des mesures de départ qui ont été réalisées, mais on discute avec le promoteur, c'est-à-dire qu'on lui pose des questions, puis il répond à ces questions-là.

1825 Donc c'est un peu de cette façon-là qu'on fait, parce que des fois, les inventaires ne sont pas toujours nécessaires. Il faut pas penser, comme l'éperlan arc-en-ciel, je pense que notre expert a pas mis en doute l'affirmation du promoteur, à l'effet qu'il y avait des éperlans arc-en-ciel, puis que le type d'habitat qu'il y avait là, les experts qu'on a consultés étaient à l'aise avec cet aspect-là.

1830 Comme je vous dis, puis là, j'ai pu trouver la cote, c'est la PR-6. Vous avez un peu la discussion qui se fait entre les organismes qu'on consulte. Nous, on pose des questions, on rassemble tous les commentaires des experts, on envoie ça au promoteur, il répond. On envoie les réponses aux experts, ils nous disent leur avis, si la réponse est suffisante ou pas. Et tant que des réponses restent ouvertes, bien, l'analyse de recevabilité n'est pas complétée.

1840 Dans ce cas-ci, il y a eu deux (2) tours, deux (2) fois où on a retourné voir le promoteur pour poser des questions. Et jusqu'à temps que nos experts se disent satisfaits ou qu'on a des engagements à l'effet que l'étude demandée, comme dans le cas présent, il y avait l'étude hydroacoustique, bien, il y a eu un engagement à l'effet que l'étude était pour être déposée dans les journées qui suivent le dépôt d'avis de recevabilité.

Donc c'est comme ça qu'on fonctionne dans tous les projets.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Hervieux.

1850 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Mais c'est effectivement vrai, c'est pas un cas isolé, ça fait vingt-cinq (25) ans qu'ils fonctionnent comme ça.

1855 La question est toujours la même! Est-ce que ça va remplacer les études du milieu? Le promoteur dit que ses études sont incomplètes, puis il est rendu ici, puis nous, le public, on pose des questions, puis on peut pas obtenir les réponses durant la période des questions!

1860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rochon.

PAR M. YVES ROCHON:

1865 Moi, je vous dis que les études du milieu qui ont été faites, suite aux réponses aux questions et commentaires que le promoteur nous a déposées, compte tenu des impacts sur lesquels on analyse, les impacts qui sont présentés, on se dit satisfait. Donc les études du milieu, à notre niveau, sont complétées, là.

1870 À moins qu'il y ait des éléments bien bien précis, puis là-dessus, j'amènerais aussi – c'est sûr que dans l'article de loi, si on peut revenir à la Loi sur la qualité de l'environnement, il y a, quand je vous dis qu'il y a pas d'article formel, c'est l'article 31.3 qui dit: Après avoir reçu l'étude d'impact sur l'environnement, le ministre la rend publique et indique à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.

1875 Donc c'est avec le mot reçu qu'on a développé l'étape administrative de recevoir et qu'on a tout mis en branle notre batterie d'experts qui vérifient par rapport à la directive du ministre si la directive est complète.

1880 Maintenant, c'est comme ça que ça fonctionne. C'est comme ça qu'actuellement la procédure est montée.

1885 Il y a un autre article qui dit que le ministre peut en tout temps demander à l'initiateur du projet de fournir des renseignements, d'approfondir certaines questions; c'est des éléments qui peuvent être aussi abordés. Et on peut aussi aller plus loin dans certaines études de suivi où ce qu'on va demander des études de référence plus précises mais qui sont pas nécessaires actuellement pour la prise de décision. C'est des choses qui se font dans tous les dossiers, c'est la démarche standard.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 Très bien monsieur Rochon.

1895 Votre seconde question monsieur Hervieux! Je crois que c'est pas nécessairement une chose qu'on pourra régler.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1900 En somme, c'est en continuité toujours, c'est la même question. Comment ça se fait que dans la directive, on n'est pas capable d'être à ce point précis pour donner les directives au promoteur pour lui expliquer ce qu'on veut? C'est parce qu'on n'a pas ces études-là?

 Pourquoi on les confie au promoteur qui n'a pas intérêt à donner l'heure juste en somme, parce que si vous les avez pas, puis vous pouvez pas les référer dans vos directives, alors ça

1905 veut dire que vous les faites faire par une personne qui a pas nécessairement, eux autres, c'est général, vous les faites faire par des promoteurs qui n'ont pas intérêt à se tirer dans le pied!

PAR LE PRÉSIDENT:

1910 Je pense pas qu'on va régler la question. Disons que ça appartient aux décideurs qui effectivement auraient pu concevoir une procédure différente dans laquelle ça aurait été un organisme qui aurait fait l'étude d'impact, mais disons que la réalité, c'est la suivante! Il appartient au promoteur de fournir des réponses au ministère de l'Environnement. On est dans cette réalité-là.

1915 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Ces questions-là, c'est pour la raison suivante! C'est qu'on se rend compte que même avec les questions-réponses, l'étude du milieu n'a pas été faite.

1920 C'est que dans les questions, on suggère, puis le promoteur, lui, répond en allant chercher des références ici et là. Mais quand on parle par exemple d'évaluer l'avifaune ou les espèces qui sont présentes sur le site de Cacouna, puis le milieu comme tel, il y a beaucoup de lacunes, puis il y a encore beaucoup de questions qui sont pas répondues. Puis à preuve, le promoteur va déposer encore plusieurs, alors c'est pour ça que moi, je signale...

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes le bienvenu pour nous faire ce genre d'analyse dans votre mémoire, je vous remercie.

1930

Alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et nous allons reprendre à quinze heures vingt-cinq (15 h 25)!

1935

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

JULIE SÉNÉCHAL

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons reprendre! J'invite maintenant madame Julie Sénéchal à s'avancer!

1945

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Monsieur le Président, peut-être avant qu'on passe au premier intervenant, il y avait une suggestion avec le dernier intervenant de plusieurs lacunes en tant qu'informations, je voudrais en ce moment passer la parole à monsieur Cantin pour rectifier cette impression.

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Cantin!

1955

PAR M. MARIO CANTIN:

Comme il a été discuté, monsieur le Président, il y a des documents qui ont été déposés qui s'appellent "études de référence Énergie Cacouna" qui sont des études de référence qui ont été faites terrain dans le cadre du projet.

1960

Donc je sais pas si vous voyez la validité de les nommer une par une? Il y a beaucoup d'études de référence qui ont été réalisées.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

Disons que vous pouvez nommer le nombre de sujets, mais je voudrais pas non plus éterniser sur cette question-là. D'ailleurs c'est pour ça que je dirigeais tout à l'heure la question du côté du ministère du Développement durable, pour éviter un échange trop direct. Parce qu'effectivement, la question pouvait frôler aussi la question d'opinion, et j'essayais de faire comprendre à l'intervenant qu'on s'en allait vers un débat d'opinion et on s'en allait pas vraiment sur des aspects reliés au projet. Alors j'ai essayé de rester, de maintenir un profil, on pourrait dire un profil le plus court possible, pour éviter des débats.

1970

Mais je vous laisse libre de mentionner des aspects des différentes études de référence. Vous pouvez donner les cotes des documents.

1975

Mais je voudrais pas partir un débat fondamental, parce que disons que ça empêche à ce moment-là de pouvoir compléter l'information sur le projet.

1980

Monsieur Cantin, brièvement s'il vous plaît!

PAR M. MARIO CANTIN:

1985 Dans un premier temps, la cote du document "Études de référence à l'étude d'impact sur
l'environnement", PR-8.2, à l'intérieur duquel on retrouve les études de référence qui ont été
réalisées dans le cadre socioéconomique, l'environnement sonore, l'hydrogéologie, les poissons
marins et les habitats, le processus côtier, les ressources visuelles, les eaux de surface et la
1990 qualité des sédiments, la faune terrestre et aviaire, au niveau des mammifères marins, des
poissons des eaux intérieures et les habitats, les poissons marins et les habitats, la qualité de
l'air, le patrimoine, l'utilisation des sols, la végétation.

Et il s'est rajouté, parce que ça ne fait pas partie de ce document-là qu'on retrouve
hydroacoustique, donc il y a une étude hydroacoustique au niveau du fleuve Saint-Laurent qui a
été réalisée, de même qu'une étude au niveau des mammifères marins dans l'addenda sur le
1995 transport maritime.

Donc comme on peut le voir, plusieurs documents de référence ont été déposés et qui
appuient l'étude d'impact sur l'environnement.

2000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Alors madame Sénéchal! Bonjour madame.

2005

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

Bonjour. Ma question est: Est-ce que le promoteur a caractérisé l'état de santé actuel de
la population, afin de pouvoir vérifier si les impacts de ses activités, incluant les différentes
1010 phases de réalisation du projet? On a étudié les impacts des grenouilles, des oiseaux, des
baleines, mais pas des êtres humains.

PAR LE PRÉSIDENT:

2015 Monsieur Van der Put, donc la population locale!

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Oui monsieur le Président. Je vais passer cette question à monsieur Paul Wilkinson qui a
2020 effectué l'étude par rapport aux effets sur les humains.

Il nous faut une précision de la question, monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

2025

Donc dans la caractérisation de la population locale, donc c'est le profil de la santé de la population actuelle, donc profil de base, c'est ça madame Sénéchal?

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

2030

Oui, afin de pouvoir vérifier des impacts si impacts il y a.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035

Donc l'état de santé général de la population des environs du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040

Monsieur Cantin va répondre.

PAR M. MARIO CANTIN:

Quand on parle de santé, on parle bien de santé physique, santé humaine?

2045

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

Santé physique et mentale, psychologique, globale, santé globale.

PAR M. MARIO CANTIN:

2050

Il y a pas eu de caractérisation de faite à cet effet-là. Dans le cadre de l'étude d'impact, il y a eu une évaluation des impacts qui seraient générés autant du niveau humain, à partir de différentes composantes, comme il a été démontré dans l'étude d'impact.

2055

Mais en termes d'une caractérisation, si je comprends bien l'intervenante, quelle est l'incidence, par exemple, au niveau des maladies mentales ou du taux de cancer dans la région, la réponse est non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060

Donc vous avez fait une évaluation des impacts susceptibles de toucher le milieu humain, c'est plutôt dans cette direction-là que vous êtes allés, c'est ce que je dois comprendre comme réponse?

2065 **PAR M. MARIO CANTIN:**

C'est exact.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui madame Sénéchal.

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

2075 Est-ce qu'il pourrait être tenu de le faire ou tout autre ministère, comme le ministère de la Santé?

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Alors monsieur Pouliot, est-ce qu'on dispose de données sur l'état de la population humaine de la région?

PAR M. BERNARD POULIOT:

2085 On doit sûrement disposer d'un certain nombre de données, parce que l'une des fonctions de la Direction de la santé publique et de l'Agence, c'est effectivement d'avoir un certain nombre d'informations sur différentes facettes de la santé humaine.

2090 On en a sûrement au niveau régional, c'est-à-dire l'ensemble du Bas-Saint-Laurent; il doit y avoir un certain nombre de données disponibles par MRC. Au niveau d'une municipalité, là, ça doit commencer à être pas mal plus difficile, mais il faudrait que je fasse des vérifications pour voir à quel niveau exactement on en a.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Qu'est-ce qui existe comme données sur la population. Madame Sénéchal.

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

2100 Deuxième petite question, c'est: Est-ce que le promoteur pourrait être tenu responsable, puis éventuellement peut-être être poursuivi s'il y a des impacts négatifs sur la santé? Puis quand je dis des impacts, je pense aux produits chimiques, je pense...

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 À l'exposition à long terme.

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

2110 ... à l'exposition environnementale.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Van der Put.

2115

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Monsieur Lussier va aborder cette question.

2120

PAR M. CARL LUSSIER:

Nous prévoyons rencontrer toutes les exigences réglementaires, donc nous ne pouvons pas d'ailleurs nous estimer responsables de tout problème de maladie qui pourrait survenir, compte tenu que ça va être difficile de faire une cause de relation directe avec un terminal méthanier.

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Sénéchal, donc on pourrait diriger la question aussi du côté de monsieur Pouliot!

2130

Quel genre de suivis sont faits avec des implantations industrielles dans un secteur? Est-ce qu'il y a des suivis qui sont faits par votre ministère, pour s'assurer dans des régions, par exemple, est-ce qu'on note des problèmes de santé accrus en fonction de certaines problématiques, et de quelle façon ça peut être possible de relier une cause à un effet, monsieur Pouliot?

2135

PAR M. BERNARD POULIOT:

Disons que personnellement, j'ai pas d'expérience ici dans la région avec l'introduction d'un risque comme celui-là. Il faudrait que je vérifie auprès de collègues de d'autres régions qu'est-ce qu'il en est comme tel.

2140

C'est sûr et certain que pour faire un lien de causalité, je veux dire, ça prend une exigence scientifique assez poussée comme telle, surtout quand on a affaire à des maladies qui sont multifactorielles comme le cancer ou les maladies cardiaques ou pulmonaires.

2145

Donc je suppose théoriquement que si on faisait un suivi, il faudrait avoir des données avant l'introduction de l'entreprise, contrôler un certain nombre de variables qui pourraient avoir une influence et suivre dans le temps les paramètres de l'entreprise d'une part et les autres

2150

paramètres qui pourraient avoir une influence, pour apprécier s'il y a une augmentation de problèmes et dans quelle proportion on pourrait l'attribuer à l'évolution des différents facteurs. C'est certainement pas une chose très simple à faire, mais dépendant de l'intérêt!

2155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je sais que la Santé publique fait certains suivis dans certains cas, je pense que ça serait utile, si vous pouviez vous renseigner, j'ai en tête par exemple la région de Bécancour pour la centrale de Gentilly II au niveau de l'exposition aux radiations, il y a également aussi Montréal-Est, je crois, où il y a des études qui ont été faites générales, mais si vous pouviez donner quelques références d'études qui sont faites et habituellement, je crois que c'est la Santé publique qui mène ce genre d'études là, de mémoire.

2165 Alors si vous pouviez nous donner deux (2) ou trois (3) exemples québécois sur ça, on pourrait les déposer à ce moment-là comme documents de référence.

PAR M. BERNARD POULIOT:

2170 Je vais faire des recherches en conséquence.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie. Madame Sénéchal.

2175 **PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:**

Une petite précision! Est-ce que ça pourrait aussi être des références qui sont internationales, si jamais les références québécoises sont insuffisantes?

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2185 Bien, si monsieur Pouliot tombe sur des références, allons-y du côté québécois, parce qu'effectivement, ça dépend qu'est-ce qu'on cherche au niveau international. Mais on pourrait commencer au moins, en tout cas on verra, en ayant les exemples québécois, on va voir sur quels aspects ces études-là se sont penchées. Je pense que ce serait plus sage.

2190 Parce que j'imagine qu'il doit y avoir toutes sortes d'études au niveau international, il doit y en avoir des centaines et disons, on se retrouve avec des sujets les plus variés les uns que les autres. Disons, restons au Québec pour l'instant!

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

2195 Est-ce qu'il pourrait y avoir des recommandations de faites du côté de la Santé? Parce
que si j'ai bien compris, c'est pas parce qu'il y a des normes qu'il y aura pas nécessairement des
impacts négatifs. Les promoteurs pourraient répondre aux normes, mais les impacts pourraient
être négatifs quand même.

2200 Est-ce qu'il pourrait y avoir des suggestions de mesures antipollution par exemple, parce
que je sais que la technologie est là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Oui, bien, effectivement, c'est toujours possible, comme monsieur Pouliot l'a mentionné
hier, le risque zéro n'existe pas lorsqu'il y a des émissions de contaminants.

2210 Bon, je me souviens, dans Montréal-Est par exemple, je sais que, bon, le règlement de la
Communauté urbaine de Montréal maintenant est géré par la Ville de Montréal, ils ont un suivi
général et ils tiennent compte des effets cumulatifs, mais il y a des seuils qu'ils ne veulent pas
dépasser. Donc ça voudrait dire que si une entreprise arrive et pour telle émission, le seuil est
déjà atteint, ça fait que cette entreprise-là devrait, ce que j'en comprends par exemple, avoir
émission zéro dans tel paramètre.

2215 Donc on sait qu'il existe différents mécanismes, mais ça dépend à ce moment-là; le cas
de la Ville de Montréal est un peu différent, ils ont une certaine autonomie, mais c'est le genre de
règlement qui existe de contrôle. Alors on sait qu'il y a des choses comme ça qui existent.

2220 C'est possible qu'il y ait, dans des contextes particuliers, des exigences, mais souvent,
c'est pas nécessairement, comme on dit, il y a pas de droit acquis pour polluer. Il faut retenir ce
principe-là. C'est pas parce que quelqu'un est là avant l'autre qu'il peut polluer impunément,
donc souvent les normes s'appliquent à tout le monde en même temps, normalement à l'échelle
du Québec.

2225 Donc c'est possible effectivement dans des contextes particuliers qu'il y ait des exigences
additionnelles en termes par exemple d'émissions dans la qualité de l'air.

Monsieur Rochon!

PAR M. YVES ROCHON:

2230 Monsieur le Président, j'aurais peut-être une information complémentaire, parce que c'est
un aspect effectivement qui a été préoccupant lorsqu'on a fait l'analyse de recevabilité. On a
constaté, on constate, puis vous avez pu voir les données aussi qu'au niveau de la qualité de
l'air, il y a certains paramètres, le promoteur ne les dépasse pas mais les avoisine beaucoup.

2235 Et quand on regarde les critères initiaux ou la valeur initiale, on voit qu'il y a effectivement – puis ça, c'est surtout à la construction que c'est préoccupant, au niveau de l'exploitation ça nous apparaît pas, au niveau des analyses qui ont été faites, préliminaires, ça n'apparaissait pas préoccupant – mais au niveau construction, notamment au niveau des particules fines et des NO_x, on a constaté qu'il y a comme un potentiel de problème de qualité de l'air qui est présent.

2240 On a posé des questions au promoteur et c'est dans notre intention, au niveau de l'analyse environnementale, de suivre ça de près pour s'assurer qu'effectivement, le promoteur fait le maximum pour réduire ces émissions-là au minimum, comme vous dites, tous les systèmes antipollution, tout ça.

2245 Parce qu'il faut bien comprendre que l'approche qui est générée au niveau de l'analyse de l'air, c'est pas parce que, comme vous l'avez dit, il y a comme une valeur de base partout sur le territoire qui va varier, si on prend une substance, n'importe laquelle, peu importe, il y a une norme qui est à ne pas dépasser. Et à certains endroits, comme, bon, dans les centres-villes, dans les endroits plus urbanisés, bien, cette limite-là est très faible. Puis là, on est très très sévère avec les nouveaux projets.

2250 Mais on est aussi très sévère à des endroits comme ici où ce que le niveau de la qualité de l'air est en général très bon, mais on veut pas que l'espace soit rempli vers la norme. Donc on est aussi sévère pour que le niveau de qualité de l'air soit très très bon encore au niveau de la région.

2255 Donc c'est un aspect qui actuellement va faire l'analyse d'une préoccupation importante dans notre analyse environnementale.

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame Sénéchal, votre seconde question s'il vous plaît!

2265 **PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:**

Pour préciser, quand le ministère dit qu'il est sévère...

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 C'est parce qu'on est rendu à trois (3) sous-questions, je demanderais votre seconde question s'il vous plaît!

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

2275 Bien, ma seconde question, c'est: Est-ce qu'ils pourraient être tenu responsables?

PAR LE PRÉSIDENT:

2280

Est-ce que le promoteur pourrait être tenu responsable, monsieur Van der Put?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Monsieur Lussier va aborder cette question.

2285

PAR M. CARL LUSSIER:

Pourriez-vous expliquer la question, parce que je croyais avoir répondu tout à l'heure en ce qui concerne le niveau de responsabilité.

2290

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est l'impression que j'avais eue. Donc vous avez toujours une deuxième question si vous voulez!

2295

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

OK. Est-ce qu'on pourrait nous expliquer quels sont les moyens justement de contrôler où quand on dit, le ministère est sévère sur les normes à appliquer, est-ce que ça pourrait être une mesure, je sais pas, il y a des alertes au smog, est-ce qu'il pourrait y avoir des alertes aux polluants?

2300

Est-ce qu'il existe des technologies particulières pour éviter que ça pollue davantage et que ça nuise à la santé?

2305

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Rochon.

PAR M. YVES ROCHON:

2310

Il y a deux (2) niveaux d'explication ou de réponse que je pourrais donner. Effectivement, oui, quand on arrive à des problématiques particulières bien préoccupantes, on peut même exiger d'avoir des mesures en continu avant l'amont d'un site pour évaluer que la performance des mesures d'antipollution que le promoteur veut mettre en place est efficace ou que les émissions qu'il a prévues correspondent à la réalité.

2315

Ça, on peut exiger, on appelle ça, c'est de la surveillance environnementale, puis on peut exiger des réseaux qui sont pris avec des protocoles qui sont établis avec nos experts. Il y a

2320 beaucoup de méthodologie à l'intérieur de ça. Mais ça, c'est fait, puis quand je dis qu'on est préoccupé, bien, c'est une orientation qu'on va sûrement analyser dans le cadre du dossier.

2325 Puis ça peut être fait pour l'eau, pour l'air, pour le sol. Quand on voit qu'il y a une problématique qui suscite une importance, on va demander ce qu'on appelle une surveillance environnementale, puis là, le promoteur est tenu, des fois ça va être un organisme indépendant, de corriger des données, puis là, bien, il y a un protocole qui est défini et qui dit comment qu'on le prend. Comme le bruit, on a expliqué un peu comment c'est pris, on a une note qui est rendue publique.

2330 Après ça, aussi au niveau de la Loi sur la qualité de l'environnement, il faut bien comprendre que quand le promoteur tient des engagements en vertu de la procédure d'évaluation environnementale, il est tenu de les respecter.

2335 Et la loi, c'est sûr que pour les gens, on a eu des commentaires à l'effet que c'est le promoteur qui fait ses analyses puis tout ça, puis il peut dire ce qu'il veut, mais il peut pas vraiment dire ce qu'il veut! Parce que quelque part après ça, nous autres, on peut l'empêcher d'opérer s'il a dit des réalités qui sont pas la vraie. Parce que nous, on peut faire des expertises, des contre-expertises, puis la loi nous donne la possibilité d'empêcher le promoteur d'exploiter son opération si on juge que sa demande d'autorisation a été faite sur des fausses déclarations, puis ça peut même aller jusqu'au pénal.

2340 On peut même poursuivre le promoteur pour ça, puis on peut poursuivre les individus aussi pour ça. Donc la loi est très sévère là-dessus. C'est pas un chèque en blanc qu'on donne au promoteur. Il y a vraiment des exigences bien précises, puis on peut empêcher l'opérateur, le promoteur de faire des actions là-dessus.

2345 Et comme je vous dis, avec nos systèmes de surveillance, parce qu'on a un système de surveillance réseau aussi, on peut dépister des problématiques. Là, c'est global ce que je vous dis, mais après ça, on peut y aller point par point puis il y a des mesures qui sont appliquées point par point.

2350 Un autre élément aussi, c'est quand un acte statutaire est signé par un promoteur, bien, le professionnel qui signe l'acte statutaire s'engage de par sa profession, c'est un ingénieur, bien, il est régi par un ordre, puis il peut pas dire n'importe quoi, parce que sinon, il va perdre sa licence. Puis c'est pareil pour la plupart des professionnels qui ont à signer les documents. S'ils signent des mauvaises déclarations, bien, ils travailleront pas longtemps dans le domaine.

2355 Donc là-dessus aussi, c'est une façon de s'assurer que ce qui est dit par le promoteur, ce qui est analysé par ses consultants, ses experts, c'est vraiment la réalité.

2360 Puis la loi va encore même plus loin! Un promoteur qui obligerait un consultant à faire une fausse déclaration est "poursuivable"; il peut être poursuivi, puis sur le pénal aussi. Il peut payer des infractions. Disons que je mettrai pas tout...

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 C'est beau monsieur Rochon!

PAR M. YVES ROCHON:

2370 C'est des éléments, mais c'est présent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Merci. Ça vous va!

PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:

Oui, merci.

2380

DANIELLE PITRE

PAR LE PRÉSIDENT:

2385 Monsieur Damien Dubé! Monsieur Gérard Michaud! Madame Micheline Lavoie!
Madame Danielle Pitre!

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2390 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

2395 Bonjour madame.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2400 Je suis encore ici aujourd'hui au nom de la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'Isle-Verte. D'abord, je voudrais prendre juste une seconde pour remercier la Commission de l'attention qu'elle portera à la problématique entourant la non-disponibilité du

processus TERMPOL, c'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup, puis au nom des gens que je représente, je vous remercie d'y voir.

2405 Je reviens aujourd'hui encore avec l'utilisation du chenal sud pour le trafic des méthaniers! Historiquement, nous savons que la navigation dans ce chenal est considérée comme dangereuse, elle l'a toujours été à cause des hauts-fonds particulièrement. D'ailleurs chez nous à l'Isle-Verte, le phare qui se trouve sur le côté nord est le premier du Saint-Laurent, c'est le premier qu'on a cru bon ériger pour aider les gens dans ce secteur-là.

2410 Hier, monsieur Meyer nous a indiqué qu'il n'y avait absolument aucun danger d'échouement des méthaniers dans cette région pour autant que ceux-ci soient entourés de remorqueurs. Ce qu'on a entendu à date, c'est que les méthaniers seraient accompagnés de remorqueurs à partir des Escoumins – donc je voulais vérifier cette information-là – et non pas de plusieurs. Ce que je sais, c'est que deux (2) autres remorqueurs viendront les chercher à deux kilomètres (2 km) du quai, du port.

2415 Mais dans la région qui nous occupe, devant l'île, on s'attend à ce qu'il y ait seulement un remorqueur. Monsieur Meyer nous a dit que les risques d'échouement étaient nuls, pour autant que les méthaniers soient entourés de plusieurs remorqueurs.

2420

Alors si on prévoit qu'il y ait plus qu'un remorqueur qui accompagne les bateaux, ça, je voudrais être au courant.

2425 Mais ma question porte surtout, dans un premier temps, j'aimerais avoir cette information-là, mais ce que j'essaie de vérifier, si notre compréhension du gaz naturel liquide est que celui-ci est maintenu liquide par refroidissement dans l'éventualité – puis j'aimerais vraiment qu'on parle pas de probabilité d'échouement, pour éviter que la question soit traitée trop longuement – mais dans l'éventualité où il y aurait un échouement, j'aimerais savoir combien de temps le gaz peut être maintenu liquide dans un bateau.

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

La fin de votre question, c'était?

2435

PAR Mme DANIELLE PITRE:

Combien de temps le gaz pourrait être maintenu sous sa forme liquide dans un bateau? Donc combien de temps il peut être refroidi, dans l'éventualité où le bateau serait échoué?

2440

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, monsieur Van der Put.

2445 **PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Mais que l'échouement pourrait durer, là. Je veux savoir combien de temps ça peut durer.

2450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2455

Monsieur le Président, il y a différents types de méthaniers. Il y a des méthaniers qui comprennent des équipements de liquéfaction. Alors au fur et à mesure que le gaz naturel liquéfié qui est contenu dans les réservoirs s'évapore, il est reliquéfié et remis dans le réservoir. Donc pour ce type de navire là, le navire pourrait rester pour une période indéfinie, et le liquide resterait, le GNL resterait en forme liquide.

2460

Pour des méthaniers qui ne sont pas équipés avec ce type d'équipement, ce serait à peu près une période de douze (12) heures durant laquelle le gaz naturel liquéfié pourrait demeurer sous forme liquide avant qu'il y ait de l'émission de vapeur.

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Pitre.

2470 **PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Donc ma question suivante est assez évidente! Qu'est-ce qui se passe si un bateau est échoué plus de douze (12) heures, puis que c'est ce genre de bateau?

2475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2480

Pour répondre plus précisément à cette question, les différentes mesures qui peuvent être prises dans ce cas, je voudrais faire appel à monsieur Jorgito Tseng de Sandwell!

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2485

La sorte de bateau que le promoteur entend utiliser, est-ce qu'on sait ça d'avance? On comprend qu'il y a comme deux (2) types de méthaniers disponibles, est-ce qu'on sait d'avance quels types de méthaniers vont être utilisés pour opérer? Juste pour comprendre un peu.

2490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, je comprenais que les deux (2) types étaient susceptibles d'être utilisés. Monsieur Van der Put, pouvez-vous préciser?

2495 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Pour préciser la réponse à cette question, le choix n'a pas encore été fait. Les deux (2) types sont bel et bien considération.

2500 **PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

Comme monsieur Van der Put l'a indiqué, il y a des méthaniers qui sont équipés avec de l'équipement de liquéfaction...

2505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que là, on tourne un petit peu en rond. Ce serait d'aller à l'autre partie de la question s'il vous plaît!

2510 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Et encore, monsieur le Président, pour préciser la question! Quand nous avons le type de navire qui ne comprend pas l'équipement de liquéfaction, quelles mesures sont prises?

2515 **PAR M. JORGITO TSENG (PAR TRADUCTEUR):**

Et dans ce cas-là, ce navire serait équipé d'unités de combustion de gaz qui pourraient brûler la partie vaporisée. Et dépendant de la quantité d'énergie transportée, on peut également égaliser la pression dans les réservoirs en déplaçant le liquide d'un réservoir à l'autre.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2525

Madame Pitre!

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2530 Merci. Mon autre question est encore sur le même sujet, mais dans le cas d'un accident en cours de navigation. J'ai bien compris que les plans de mesures d'urgence sont à définir en comité mixte en ce qui concerne les populations, puis que des choses sont un petit peu plus définies en ce qui concerne le port.

2535 Mais en termes de navigation, j'aimerais comprendre ce qui se passe s'il y a un accident. Qu'est-ce qui se passe au moment où un bateau est en trouble? Qui arrive, qui s'en occupe? Y a-t-il moyen de contrôler des déversements?

2540 Est-ce qu'on avertit des gens? Je veux savoir quelles sont les mesures d'urgence autour d'un accident ou d'un échouement, mais peut-être particulièrement dans le cas de quelque chose de plus grave qu'un échouement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 C'est ça, à quoi on s'attend habituellement comme mesures de sécurité. Donc du côté de Transports Canada, quelles sont les mesures que vous prévoyez pour prévenir, en tout cas pas prévenir, mais lorsqu'il y a un problème, qu'est-ce qui se passe?

Est-ce que Transports Canada a des équipements pour intervenir?

2550 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Bien, lors d'un incident pareil, la première action qui est prise, c'est un navire qui initie son plan d'urgence, et puis il alerte la station radio de la Garde côtière.

2555 Au niveau de la station radio de la Garde côtière, il y a tout un système de réseau d'alerte, une liste téléphonique où c'est que tous les intervenants sont appelés. On pense entre autres à Environnement Canada, chez nous à la sécurité maritime, et puis d'autres ministères, je les énumérerai pas tous.

2560 Ensuite de ça, eh bien, lui, le navire a son propre plan d'urgence qui est comme approuvé par la Société de classification, parce qu'il faut savoir que les navires doivent avoir un plan d'urgence à bord en vertu de leur certification ISM!

2565 La certification ISM, c'est une certification qui est délivrée, c'est un certificat qui est délivré aux navires pour certifier qu'il y a des mesures de sécurité à bord en prévision des accidents et puis pour protéger l'environnement. Alors ça, ce certificat-là est valide pour cinq (5) ans et puis il est vérifié annuellement.

2570 Et puis nous, à Transports Canada, dans le cadre des inspections du contrôle des navires par l'état du port, on fait des visites inopinées et puis on fait des vérifications à ce niveau-là.

2575 Pour ce qui est du plan d'urgence, eh bien, le navire met en marche son plan d'urgence, puis il y a une coordination qui se fait avec le réseau d'alerte de la Garde côtière canadienne et puis les principaux intervenants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Ça peut survenir disons à Sept-Îles ou au large des côtes de Terre-Neuve par exemple. Donc c'est la Garde côtière à ce moment-là qui est avisée pour tenter d'intervenir.

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

2585 Il y a une analyse de la situation qui se fait avec le navire puis les principaux intervenants, et puis il y a des actions qui sont prises en conséquence.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Madame Pitre.

2590 **PAR Mme DANIELLE PITRE:**

Ça va, je vous remercie beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2595 Madame Pitre, attendez! On va juste aller valider avec monsieur Van der Put.

La question des remorqueurs n'a pas été...

2600 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2605 Je suis content que vous souleviez ça, monsieur le Commissaire, je voulais justement ajouter! Oui, pour confirmer la question de madame Pitre, entre les Escoumins et à peu près deux kilomètres (2 km) du poste d'amarrage, le méthanier sera accompagné d'un seul remorqueur et à ce point-là, il sera rencontré par deux (2) ou trois (3) autres remorqueurs pour le reste du trajet au poste d'amarrage.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2610 Est-ce qu'on peut confirmer que les deux (2) ou trois (3) autres remorqueurs viendront bel et bien rejoindre le méthanier à deux kilomètres (2 km) du port?

Il l'a dit, excusez, j'ai pas entendu le deux kilomètres (2 km), d'accord!

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2615

C'est ce qu'on vient de vous dire.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2620

Je suis un petit peu curieuse de comprendre que la quantité de véhicules qui accompagneront les méthaniers, on s'est fait dire qu'à Boston, on a quatorze (14) véhicules d'urgence qui accompagnent un méthanier qui entre dans le port.

2625

On peut peut-être comprendre que là-bas, ils sont un petit peu plus inquiets, mais je trouve ça étonnant de penser qu'il y a un si grand écart entre les deux (2) types de mesures.

Est-ce que le promoteur a une explication à ce sujet-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

Bien, je crois qu'on a discuté à quelques reprises, mais je pense que le principal point d'interrogation qui est lié à ça, c'est dans le processus TERMPOLE qu'on va essayer de voir qu'est-ce qu'on peut obtenir comme informations.

2635

Oui monsieur Boulianne!

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

2640

Je peux peut-être apporter une clarification à ce niveau-là, pour ce qui est de la question. Je crois que la madame, elle parle de la question de sûreté, les bateaux supplémentaires.

2645

À l'heure actuelle, pour les questions de sûreté, les informations que j'ai, c'est que pour l'instant, il est pas question qu'il y ait des escortes supplémentaires comme il se fait à Boston. Ça, il y a une analyse qui a été faite.

Peut-être que si monsieur Morin, peut-être qu'il pourrait apporter d'autres précisions à ce sujet-là. Mais il y a une analyse qui a été faite, là.

PAR M. DANIEL MORIN:

2650

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Alors madame, votre question, c'est pourquoi y a-t-il quatorze (14) véhicules d'escortes, quatorze (14) véhicules d'urgence du Service de police ou de Sûreté nationale qui accompagnent l'arrivée d'un méthanier dans le port de Boston?

2655 **PAR Mme DANIELLE PITRE:**

En fait, j'ai pas besoin de savoir pourquoi ça se passe à Boston. Je me demande surtout si on peut s'attendre à ce que ça se passe ici, une fois le processus TERMPOL complété.

2660 Parce que pour l'instant, on parle seulement d'un remorqueur qui va accompagner les bateaux. On voit que les choses se passent complètement différemment au niveau des escortes à Boston, j'étais curieuse de comprendre l'écart entre les deux (2), puis comme on n'a pas accès au processus TERMPOL ou en tout cas au rapport, je voulais poser la question.

2665 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Peut-être une petite clarification! La question de sûreté est pas reliée au processus TERMPOL. On la considère au niveau des analyses de risque puis des plans d'intervention.

2670 Mais pour ce qui est de la question des escortes puis des mesures de sûreté comme telles, c'est un mécanisme complètement indépendant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Il y a une différence entre les analyses de sécurité et les analyses de sûreté!

PAR M. DANIEL MORIN:

C'est exact. Il y a une différence entre la sûreté maritime et la sécurité maritime.

2680 Et pour répondre à votre question, les mesures de sûreté utilisées dans l'industrie sont proportionnelles aux analyses de risque et de vulnérabilité établies par le gouvernement canadien. Au moment où se déroulent les opérations, plusieurs niveaux de sûreté sont envisagés dépendant du risque évalué par le Département national de la défense, le Service canadien du renseignement et de la sécurité, la Gendarmerie royale du Canada et les autres services de renseignements qui peuvent établir le niveau de risque et la réponse adaptée au niveau de risque.

2690 Dans le cas de Boston qui a quatorze (14) véhicules d'escortes d'urgence lors d'une interface au centre-ville de Boston, ce sont les services américains qui déterminent le type de réponse qu'ils souhaitent accorder à ce genre d'interface, et nous adoptons les services que nous devons utiliser à l'évaluation de la menace qui est faite ici.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2695 D'accord, mais vous confirmez que votre analyse a statué qu'il y aurait pas tous ces véhicules d'urgence autour des bateaux, c'est ce que monsieur Boulianne disait tout à l'heure?

PAR M. DANIEL MORIN:

2700 Lorsque je vous répons, je dois répondre toujours dans le contexte du moment présent. Parce qu'un niveau de sûreté peut changer de façon radicale et dramatique dépendant de la situation géopolitique et des incidents externes qui peuvent arriver et influencer des décisions immédiates.

2705 Mais les processus sont en place pour être capable d'adapter presque de façon instantanée des mesures de sûreté adéquates dépendant du niveau de la menace.

PAR Mme DANIELLE PITRE:

2710 D'accord, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 Très bien.

LUCILLE BOUCHARD

2720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons appeler madame Armande Santerre! Monsieur François Rochon! Madame Lucille Bouchard!

2725 Bonjour madame Bouchard.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

2730 Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Au nom des gens du grand Cacouna et de tout l'est du Québec, je tiens à le spécifier, parce qu'ils ont beaucoup de questions, mais je vais essayer de combiner!

2735 Une petite rectification hier. Les ports méthaniers qui ont été présentés sur l'acétate qui étaient tous au large, je tiens à le spécifier, il y avait une zone d'exclusion versus celui de Boston.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas ce qui m'a semblé lorsque j'ai vu la figure.

2740 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Ils sont au large, la plupart étaient au large.

2745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Votre première question s'il vous plaît!

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

2750 C'était juste ça que je voulais dire.

2755 Monsieur le Président, moi, je demanderais à la personne qui remplace, je vais m'adresser de ce côté-ci, qui remplace monsieur le ministre de l'Environnement, le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, on a tous des gens qui travaillent pour nous en environnement durable, ils sont nommés pour ça, on voudrait savoir si vraiment ces personnes connaissent qu'est-ce que c'est un port méthanier pour y avoir été, pour l'avoir regardé, connaissant les dangers, les aboutissants, tout ce que ça comporte?

2760 Aussi, est-ce qu'ils en discutent avec monsieur le ministre, le Premier ministre du Québec, notre Premier ministre qui nous dit d'un côté, à savoir l'environnement durable, c'est merveilleux, changez vos autos du quatre point trois (4,3) pour du trois point quatre (3,4), faites du vélo à moins quarante (-40°C), faites du covoiturage, par contre de l'autre côté, on se tourne, puis on envoie des projets de ports méthaniers dans l'est du Québec, dans notre fleuve Saint-Laurent qui est en désintox, qui se meurt! Les poissons manquent d'oxygène. Dans l'est du Québec, nous, on veut le garder.

2770 Déjà que dans l'est du Québec, je termine, ce sera pas long, dans l'est du Québec, ils savent tous fort bien qu'on carbure au CO₂, l'émanation des fosses à purin des élevages d'animaux. On a déjà ça, est-ce qu'on va ajouter du CH₄ par-dessus?

Je voudrais savoir les gens qui peuvent me répondre là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Je crois que votre principale question, je vais la diriger du côté du ministère du Développement durable!

2780 Monsieur Rochon, est-ce que le ministère a une expertise pour évaluer des dossiers de terminal méthanier?

PAR M. YVES ROCHON:

2785 C'est une expertise, je dirais, qui est multiple. On a plusieurs experts qui sont consultés dans le dossier. Moi, pour ma part, j'ai eu l'occasion d'en visiter un, celui de Boston, et on s'est documenté sur les problématiques générales. Notre personnel qui s'occupe de l'analyse de risque a eu l'occasion aussi de visiter un terminal et a analysé plusieurs analyses de risque puis plusieurs législations dans le domaine.

2790 Tous les gens qui sont impliqués dans le dossier au niveau des terminaux, dans leur champ de compétence, sont des experts. Au niveau de l'air, bien, c'est des experts de l'air qu'on a communiqués; au niveau du bruit, c'est des experts du bruit. C'est sûr que pour un expert du bruit, que ce soit un terminal ou un autre type d'équipement industriel, lui, c'est le bruit qu'il analyse. Dans son champ de compétence, il est toujours dans son champ de compétence un expert, donc c'est comme ça que ça fonctionne actuellement.

2795 Donc moi, je dirais que oui, on a l'expertise pour analyser un terminal méthanier dans le cadre de notre processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 Madame Bouchard.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

2805 Est-ce que ça veut dire que l'environnement durable serait pas le même tout à fait à Québec en descendant? Nous dans le Bas-Saint-Laurent, l'est du Québec, on n'a pas le même environnement durable?

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 Monsieur Rochon, est-ce que vous examinez les projets de façon uniforme, peu importe où ils sont situés sur le territoire?

PAR M. YVES ROCHON:

2815 Non. Les projets sont analysés selon les différents enjeux qui découlent de la problématique. Donc la question du développement durable est appliquée de la même façon partout.

2820 Par contre, il faut comprendre que, comme j'ai expliqué, je pense que c'est la première ou la deuxième soirée, la notion de développement durable qui est issue de la loi vient d'être adoptée comme telle, et on s'est donné une stratégie dans la prochaine année de

développement ou de regarder comment qu'on va développer des outils pour intégrer une grille d'analyse du développement durable dans le cadre de nos dossiers.

2825

Actuellement, dans la directive, on mentionne plusieurs éléments se rapportant au développement durable. Comme j'ai pas mal situé la procédure au niveau du développement durable, comment ça se positionne, mais cet aspect-là a été intégré dans nos analyses comme on le fait dans tous les projets.

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bouchard, bien entendu si vous êtes pas d'accord, vous avez toujours la possibilité d'en traiter dans votre mémoire, vous comprenez. C'est une question qui ouvre un champ large.

2835

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Je suis d'accord, mais dans nos têtes, un environnement durable, nous autres, c'est pas des processus, ça, c'est des actions.

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourrez en traiter dans votre mémoire.

2845

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Ma deuxième question! Toujours les mêmes personnes, soit au fédéral ou au provincial, l'eau appartient au fédéral, du fleuve, les rivières et les lacs...

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

En fonction des champs de compétence, c'est ça, des juridictions!

2855

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

De juridiction, oui. Alors si l'eau appartient au fédéral, monsieur le Premier ministre du Québec a beau faire une neuvaine tous les soirs pour qu'il y ait des ports méthaniers dans l'est du Québec, il faut que le fédéral soit au courant, soit d'accord. Moi, dans ma tête à nous autres!

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, la Commission peut répondre. Effectivement, ici il y a une commission d'examen conjointe justement parce qu'il y a des décisions qui doivent être prises en rapport avec le projet tant au niveau fédéral qu'au niveau du gouvernement du Québec.

2865

Donc effectivement, on peut s'apercevoir, lorsqu'on regarde les différentes lois, bien par exemple l'habitat du poisson, la Loi sur les Pêches, donc c'est Pêches et Océans, le ministère fédéral qui doit émettre le permis. On a la Loi sur les eaux navigables, comme ça a été mentionné tout à l'heure, encore un autre élément de juridiction fédérale.

2870

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Je peux reposer ma question, monsieur le Président, parce que je crois que je l'ai mal posée!

2875

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

2880

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

C'est pas du tout ça que j'attends une réponse. Je demande si vraiment, l'eau, quand on parle de l'eau, le Saint-Laurent, de Québec à Gros-Cacouna, les tuyaux vont descendre dans l'eau. L'eau appartient au fédéral. Il y a de l'érosion des berges, est-ce que le fédéral est au courant de ça?

2885

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que l'examen du projet se fait de façon coordonnée – je vais laisser la parole à monsieur Rochon – est-ce que vous discutez avec les gens du fédéral dans le cadre du projet et comment ça se déroulerait sur le processus final d'évaluation sur le projet entre les autorités fédérales et provinciales?

2890

PAR M. YVES ROCHON:

2895

OK. En fait, l'eau, c'est une chose commune. Ça appartient à tout le monde, pas une entité propre. Sauf qu'il y a plusieurs champs de juridiction qui contrôlent ce qu'on peut faire sur l'eau.

2900

Effectivement, la navigation comme telle, c'est une compétence fédérale, et les organismes fédéraux qui sont présents ici doivent, pour certains, donner des permis de naviguer ou certains permis au niveau du promoteur.

2905

Le poisson, c'est considéré aussi au niveau fédéral, quoiqu'au niveau provincial, on a aussi notre mot à dire.

Le fond du fleuve, lui, il appartient au provincial. Donc s'il y a de quoi qui repose sur le fond, comme par exemple le quai, tout ça, ces terrains-là nous appartiennent, ça appartient à la Couronne. Donc le promoteur doit faire un bail à la Couronne pour occuper cet espace-là.

2910

Donc c'est un ensemble de juridictions qui sont impliquées dans le dossier. Comme j'ai dit aussi un peu plus tôt, le projet est assujéti à une procédure d'évaluation environnementale compte tenu de plusieurs éléments, il y a le développement d'un quai, des réservoirs et une unité de gazéification. Et c'est pour ça qu'au niveau provincial, on l'analyse comme tel, et au niveau de l'environnement, comme c'est un projet qui émet des polluants, il est encadré par un certain nombre d'ensemble de règlements qui est géré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à travers toute notre réglementation. On a parlé de la qualité de l'air, on a parlé des matières dangereuses, tout ça.

2915

2920

On a effectivement, avec le gouvernement provincial, il y a une entente de collaboration qui s'est faite, parce que chaque gouvernement a ses propres lois, ses propres cédules, et les deux (2) ont un processus d'évaluation environnementale à mettre en branle. C'est pas le même processus.

2925

Au niveau québécois, on a notre processus qui a été mis en branle, et l'entente qui a été faite entre les deux (2) gouvernements vise à harmoniser le plus possible chacune des étapes du processus, pour optimiser, si on veut, les façons de faire.

2930

Comme par exemple, pour donner un exemple, c'est que la Commission ici, bien, c'est une commission aussi fédérale, il y a deux (2) commissions en une, pour pas être obligé de revenir deux (2) fois devant le public.

2935

Donc c'est tous ces éléments-là qui sont couverts par ce qu'on appelle l'entente Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Ça va, madame Bouchard?

2940

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Ça répond pas à ma question, parce que ça bouge autour de la question. L'érosion des berges, vous m'avez pas répondu là-dessus!

2945

À Rivière-Ouelle, il y a des maisons qui devront être quittées prochainement à cause de l'érosion des berges, que les glaces cet hiver étaient toutes friables, et puis avec les gros vents, ils ont fait l'érosion des berges autant sur la côte nord que sur la côte sud.

2950 Moi monsieur, je fais beaucoup de terrain, je suis toujours sur le terrain, puis je sais ça.
On n'en parle pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2955 On peut être en désaccord avec la question, mais je pense que ce qui est à retenir, c'est
les différents ministères qui se coordonnent dans l'examen du projet. Alors s'il y a des éléments
qu'ils oublient, bien, vous pouvez nous en faire part, la Commission va examiner tout ça.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

2960 Je suis d'accord avec vous, j'ai tout compris ça, mais ça me répond pas à l'érosion des
berges. Est-ce qu'ils sont au courant?

PAR LE PRÉSIDENT:

2965 C'est parce qu'on s'éloigne un petit peu du dossier, là.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

2970 On s'éloigne pas du dossier. L'érosion des berges! Il y a les tuyaux qui vont passer à
côté – moi, les gens de l'est du Québec m'ont dit, je veux pas de tuyaux qui passent vis-à-vis
chez nous, je suis obligé de quitter ma maison peut-être dans deux (2) semaines!

Est-ce que les promoteurs sont au courant? Ils devraient être au courant.

2975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais là, c'est près du terminal méthanier, ça?

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

2980 Mettez-en. Si vous descendez à Gros-Cacouna, veux veux pas, les tuyaux passeront
pas dans les airs, monsieur le Président, que je sache. Le fleuve Saint-Laurent, les tuyaux qui
passent! Les gens de Kamouraska, les gens de Rivière-Ouelle, moi, je suis toujours sur le
terrain, je vais à Québec presque à toutes les semaines...

2985

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez du gazoduc, là!

2990 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Bien, je vais vous dire...

PAR LE PRÉSIDENT:

2995

Bien écoutez, c'est un peu comme la réponse, ça revient toujours à la réponse que monsieur Rochon vous a donnée. Les ministères se coordonnent, vont regarder les différents aspects de façon précise reliés à un élément du projet et vont statuer là-dessus.

3000

Ça fait que ce soit la question de l'érosion ou la question de l'habitat du poisson!

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

3005

Monsieur Rochon a pas répondu à ma question du tout. Peut-être parce qu'il connaît pas assez peut-être son dossier!

PAR LE PRÉSIDENT:

3010

Bien ça dépend...

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Parce que l'ex-ministre de l'Environnement serait répondu.

3015

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il y a un élément particulier, soulignez-le à la Commission, on va regarder ça.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

3020

Il y a pas de problème. Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025

Très bien, je vous remercie.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3030

Monsieur le Président, rapidement comme complément d'information pour madame Bouchard, si vous me permettez, deux (2) petites choses!

Par rapport au projet de terminaux méthaniers en Amérique du Nord, à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) je dirais sont sur terre, à peu près vingt pour cent (20 %) sont au large comme madame Bouchard avait indiqué.

3035

La deuxième précision, parmi les rejets, les émissions atmosphériques ne comprennent pas du méthane, du CH₄.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040

Très bien, je vous remercie.

3045

GAÉTAN MALENFANT

PAR LE PRÉSIDENT:

3050

Je vais inviter maintenant monsieur Gaétan Malenfant!

Bonjour monsieur.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

3055

Rebonjour! Moi j'aborderais la question de l'étude socioéconomique. J'avais antérieurement déjà posé la question, à savoir, suite aux audiences du BAPE en 81, le BAPE concluait qu'on aurait dû faire une étude coûts-bénéfices, alors le promoteur nous a répondu qu'il n'avait pas envisagé cette option.

3060

Donc c'est pour ça que je me suis intéressé à l'étude socioéconomique de septembre 2005, je crois que c'est le document qui a été déposé officiellement. La question est que, on y fait une description dans le tableau 1 des composantes valorisées de l'environnement sur le plan socioéconomique, j'ai regardé ça assez attentivement, ça m'apparaît que l'évaluation ou en tout cas, le jugement porté par rapport à chacune est évaluée de façon inégale, d'où la question: Est-ce qu'il y a une valeur priorisée ou est-ce qu'il y a une priorité dans les huit (8) composantes?

3065

Est-ce que dans l'analyse du promoteur, est-ce que par exemple, on accorde plus d'importance à une ou l'autre des valeurs, des huit (8) valeurs qui sont mentionnées?

3070

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc l'étude socioéconomique faite en septembre 2005, il y avait des composantes qui étaient énumérées...

3075 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Oui c'est ça, je peux vous énumérer, si vous voulez, pour la compréhension.

3080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y donc!

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

3085 On parle de l'impact économique, on parle d'emplois directs, d'infrastructures et services, assiette fiscale, municipale, tourisme, utilisation des ressources naturelles, valeur des propriétés résidentielles et assurances, arrivée d'une main-d'œuvre provenant de l'extérieur et qualité de vie.

3090 Alors parmi ces huit (8), est-ce qu'il y a une gradation ou une attention particulière à certaines?

PAR LE PRÉSIDENT:

3095 Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3100 Monsieur le Président, monsieur Paul Wilkinson qui a rédigé l'étude d'impact socioéconomique répondra à cette question.

PAR M. PAUL WILKINSON:

3105 Monsieur le Président, une des premières étapes dans la rédaction d'un énoncé des impacts d'un projet de développement consiste à identifier les enjeux qui méritent d'être étudiés. Dans le cas du volet socioéconomique du projet d'Énergie Cacouna, nous avons procédé à une évaluation de la littérature portant sur la région, non seulement les documents publiés mais les rapports préparés par les deux (2) paliers de gouvernements, par la MRC de Rivière-du-Loup, par les deux (2) municipalités.

3110 Nous avons ensuite interviewé à peu près en personne ou par téléphone à peu près soixante-quinze (75) personnes. Nous avons participé à certaines des activités de préconsultation organisées par Énergie Cacouna.

3115 À la lumière de cet exercice, nous avons dressé la liste des enjeux qui semblent être d'une importance primordiale pour les intervenants de la région. Donc il y a aucune priorité;

selon nous, tous ces enjeux sont d'une importance primordiale et méritent d'être étudiés exhaustivement dans l'énoncé des impacts.

3120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Malenfant.

3125 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Ce qui a attiré mon attention dans cette étude-là, effectivement, monsieur Wilkinson a raison de dire qu'ils ont fait beaucoup de références, il y a beaucoup d'informations en provenance de différents aspects socioéconomiques de la région, mais il y a pas nécessairement d'analyse socioéconomique.

3130

On fait davantage quant à moi un listing, que ce soit en termes d'emplois ou de populations où les gens vont chercher la scolarité, tout ça, mais parmi les impacts économiques, ce que je remarque, c'est qu'il y a plusieurs items qui sont différenciés et qu'on pourrait relier dans les impacts socioéconomiques, or c'est pour ça que je voulais savoir s'il y avait une priorité.

3135

Donc il y en a pas, donc ça nous permettra d'analyser à bon escient cet aspect-là. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est plus une identification des éléments importants, effectivement.

3140

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

Oui, puis on pourra revenir dans le mémoire avec une analyse plus fine à ce moment-là.

3145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Votre seconde question s'il vous plaît!

3150

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

Oui. Hier, j'avais abordé la question du dépôt des documents sur le bruit, je veux pas revenir là-dessus, mais je voulais juste par contre questionner, dans l'analyse des bruits de fond dans les cinq (5) sites qui ont été analysés, j'étais assez étonné de voir le niveau assez élevé de bruit, particulièrement dans deux (2) sites, celui de la 132 et celui de la plus proche résidence.

3155

J'aurais aimé avoir l'information, quels sont les bruits qui sont à l'origine de ce niveau quand même de fond que je trouve particulièrement élevé? Est-ce qu'on a caractérisé ce type de bruit?

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les deux (2) points, c'était au coin de la 132?

3165 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Bien là, je sais pas lequel, A-3 ou A-4, je me souviens pas. Mais celui au coin de la 132 et de la route du port et celui de la plus proche résidence à un point cinq kilomètre (1,5 km).

3170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait A-3 et A-4.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3175 On pourrait, dans un premier temps, monsieur le Président, projeter, juste pour être sûr qu'on sait de quels points on parle, alors A-3, ce serait l'intersection de la 132 et l'avenue du port et l'autre, A-4!

3180 Encore pour préciser la question, c'est la base pour la détermination des bruits de fond pour A-3 et A-4, si j'ai bien compris la question, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

3185 Lorsque les relevés ont été faits, est-ce qu'on a, autrement dit, les gens qui ont fait les relevés ont mentionné que c'était des sources de bruit dominant, ce serait ça!

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

3190 Caractériser les bruits.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Je vais faire appel à madame Teresa Drew pour répondre à cette question!

3195 **PAR Mme TERESA DREW (PAR TRADUCTEUR):**

3200 Mes sondages par rapport aux bruits ambiants ont été faits sur une période de vingt-quatre (24) heures. Les sondages prenaient des mesures des sons à chaque trente (30) secondes qui ensuite ont été réduits à des périodes de douze (12) heures, de sept heures (7 h) le matin à sept heures (7 h) le soir et pour la nuit, de sept heures (7 h) le soir jusqu'à huit heures (8 h) le matin.

3205 En même temps que l'on prenait ces mesures, des enregistrements sonores ont également été réalisés. Ces enregistrements ont été utilisés pour nous aider à déterminer les sources des sons qui ont été mesurés.

3210 Pour la localisation A-3, la source primaire du bruit était le trafic sur l'autoroute 132. On a donc placé l'instrument pour mesurer sur le terrain avant d'une maison entre l'autoroute et la structure.

3215 Pour A-4, nous avons noté qu'il y avait certaines activités résidentielles, et également du bruit de vent, pas sur le microphone même, mais les sons générés par le vent à travers le vent et d'autres structures environnantes. Nous avons eu des données à cet endroit qui n'ont pas été considérées comme étant valables et qui n'ont pas été incluses dans les moyennes, dû à la température et aussi à des inconsistances dans les enregistrements.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220 Très bien, je vous remercie.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

3225 J'ai été étonné aussi du peu de moments dans la nuit où il y a moins de bruit, ça m'a étonné de voir que bon, entre peut-être deux heures (2 h) et quatre heures (4 h) du matin ou trois heures (3 h) et quatre heures (4 h) du matin, il y avait juste une courte période où ce qu'il y avait pas de bruit.

3230 Donc ça veut dire que le trafic routier sur la 132 est assez élevé, donc même à toute heure de la nuit?

PAR LE PRÉSIDENT:

3235 Il faut pas oublier quand même que c'est sur une base de douze (12) heures, le tableau que nous voyons. Peut-être que sur une base d'une (1) heure, en prenant l'heure la plus tranquille, on pourrait avoir un écart additionnel. Mais ici, on est en LEQ douze (12) heures. Peut-être que c'est ça qui fait que les écarts sont pas si forts que ça.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

3240 Donc ça m'amène à poser la question de la validité! Si on a pris des échantillonnages sur une seule journée, alors qu'est-ce qui fait que le promoteur juge valide pour généraliser à l'ensemble de l'année?

PAR LE PRÉSIDENT:

3245

Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3250

Oui, dans un premier temps, je vais passer la question à monsieur Cantin.

PAR M. MARIO CANTIN:

3255

Pour bien répondre à la question en ce qui concerne la validité, comme madame Drew vient de mentionner, les enregistrements et les écoutes, les niveaux de bruit et les écoutes des bandes ont été prises une par une afin justement d'extraire de l'analyse les bruits différenciés qu'on pourrait retrouver et qui pourraient falsifier les résultats.

3260

Dans un autre point, on remarque qu'à la fin de chacun des chapitres, on détermine la validité ou le degré de sécurité que l'on a avec chacun des résultats, donc on retrouve la gamme d'information à ce moment-là, si on la juge fidèle ou si on a certaines lacunes potentielles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265

Et dans le cas précis du bruit?

PAR M. MARIO CANTIN:

3270

Pour aussi compléter ce que j'avais oublié, c'est qu'effectivement, les bruits les moins bruyants ont également été analysés. On a des tableaux, on regarde l'heure la moins bruyante et l'heure la plus bruyante.

3275

Mais au niveau de l'analyse des critères, effectivement, en fonction des demandes, c'est analysé avec les moyennes de douze (12) heures.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va, monsieur Malenfant?

3280

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

On va en discuter dans le mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285

Très bien, je vous remercie.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

3290 Est-ce que je pourrais profiter de la présence du maire de Cacouna pour revenir sur la question d'hier concernant le zonage?

PAR LE PRÉSIDENT:

3295 Concernant le zonage, allez-y, c'est sur la conformité du zonage municipal!

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

3300 Oui, c'est ça. C'est que dans le fond, hier on m'a dit, concernant le zonage du territoire visé, c'est que ça serait, compte tenu que c'est un territoire fédéral, donc c'est le fédéral qui a comme le dernier mot, sauf que le zonage de la municipalité de Cacouna zone ce territoire-là, c'est la cote 41P, je crois, ou 47P, je me souviens plus par cœur, est zonée industrielle légère. Alors que ce qui est prévu, c'est quand même de l'industriel lourd.

3305 Est-ce que la Municipalité de Cacouna va devoir amender son Règlement de zonage?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Michaud.

3310 **PAR M. JACQUES MICHAUD:**

Non, je pense que vous avez fait une mauvaise étude des cotes. Quand on regarde un peu plus loin dans ça, c'est clairement identifié que c'est aussi pour le gaz naturel, le méthane.

3315 On a déposé en début de semaine toute la réglementation municipale à ce sujet-là, et c'est très conforme au projet. Et quand ça a été fait en 1980 au niveau de la réglementation municipale, c'était déjà prévu dans le temps. Alors la réglementation est conforme.

3320 Si notre inspecteur municipal était ici, on pourrait vous donner disons plus de détails, mais quand vous regardez au niveau de toute la réglementation, vous allez trouver que le méthane est inclus dans cette zone-là.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

3325 Donc le méthane est considéré comme une industrie légère?

PAR M. JACQUES MICHAUD:

3330 Non, non, il est considéré, on pourra revenir là-dessus, je pourrais vous donner toutes les notes et vous les montrer, mais c'est considéré comme une industrie d'importance et c'est accordé.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335 Les documents sont déposés, nous allons pouvoir examiner ça.

DENIS OUELLET

3340

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais inviter une dernière personne avant de mettre fin à la séance de l'après-midi, monsieur Denis Ouellet!

3345

Monsieur Ouellet bonjour.

PAR M. DENIS OUELLET:

3350 Bonjour. Denis Ouellet du Regroupement des citoyens de Cacouna en faveur du port méthanier!

Pour cette intervention-là, je vais changer de chapeau, si on veut, je vais parler en tant que directeur du Club de golf de Cacouna!

3355

J'aurais une question à poser disons concernant le schéma d'aménagement du parc industriel, puis ma deuxième question va faire le lien avec le port méthanier!

3360

La première question, c'est que le schéma d'aménagement, il y a un terrain qui est situé à l'est du club de golf qui est entre le club de golf et la route du port, et puis ce terrain-là, c'est supposé être zoné industriel. Je voudrais savoir s'il y a des industries qui sont prévues d'aller s'installer là ou si ça va rester pour le transport du gazoduc si on veut, si ça va servir au gazoduc ou si ça va servir à d'autres formes?

3365

Parce que le club de golf est vraiment près de ça, puis en même temps, c'est qu'il y a déjà dans le parc industriel des bassins d'aération qui causent à l'occasion, pas souvent, mais à l'occasion des senteurs sur le terrain de golf. Et puis si on a une industrie qui vient s'implanter juste en bordure du terrain de golf, bien, je sais pas si ça serait pertinent, j'aimerais savoir c'est quoi qui se passe au sujet de ça, la délimitation du terrain puis du schéma d'aménagement.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Hier, dans la visite de terrain, lorsque nous sommes sortis de l'installation portuaire, je me souviens, on montait, j'ai remarqué qu'il y avait un terrain de golf, et entre le chemin pour gagner l'autoroute et le terrain de golf, c'est un terrain industriel.

3375

PAR M. DENIS OUELLET:

Oui, c'est les informations que j'ai à l'instant.

3380

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc monsieur Michaud, est-ce qu'un terrain de ce type-là peut accueillir une conduite de transport de gaz naturel?

3385

PAR M. JACQUES MICHAUD:

Oui, il pourrait éventuellement peut-être, mais le terrain est zoné commercial. C'est pas industriel, c'est commercial. Des commerces pourraient s'installer là à partir de la route 132, si on veut, à aller jusqu'à la route des Étangs, si on veut.

3390

À partir de la route des Étangs, vous connaissez bien le milieu, la route des Étangs à aller jusqu'à la route 20, c'est zoné vert ou agricole. Alors il y a pas rien qui peut s'installer là.

3395

La seule partie qui est commerciale, c'est partir de la 132 à aller jusqu'en face de la route des Étangs.

PAR M. DENIS OUELLET:

OK. Comme ça, il y a pas d'industries qui peuvent être là?

3400

PAR M. JACQUES MICHAUD:

Non, absolument pas.

3405

PAR M. DENIS OUELLET:

OK. Maintenant, ma deuxième partie de question à propos de ça! Si le gazoduc passe à cet endroit, premièrement, est-ce que le gazoduc passe sous la terre ou s'il est à l'air libre, et puis est-ce que si le gazoduc est enterré, est-ce que le terrain de golf pourrait s'agrandir sur cette partie de terrain là?

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

3415 Monsieur Van der Put, un gazoduc normalement en milieu comme on a ici, est-ce qu'il est enfoui ou conservé hors terre? Et quelles restrictions on rencontre pour les usages du sol sur une emprise de gazoduc?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3420 Monsieur le Président, normalement dans un milieu comme nous nous trouvons à Cacouna, un gazoduc serait enfoui.

3425 Monsieur le Président, pour fournir plus de renseignements par rapport aux questions concernant l'implantation de gazoduc ou de pipeline, je pourrais vous offrir, nous avons avec nous un document de l'Office national de l'énergie.

3430 Ce document est un guide à l'intention des propriétaires du grand public, explique les différentes étapes à franchir pour réaliser un projet de pipeline, incluant les procédures d'autorisation de l'ONE, mais aussi des renseignements sur les droits d'accès au terrain, les indemnités prévues pour l'utilisation d'un terrain pour un pipeline.

Si ça serait utile pour vous, on pourrait certainement vous fournir ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3435 Vous pouvez le déposer.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3440 On le fera.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Maintenant, quelles activités sont tolérées dans une emprise de pipeline?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3450 Normalement, dans les emprises de gazoduc, ce qui se passe, c'est qu'on les remet à leur utilisation antérieure. Ce qui est interdit, c'est d'avoir de la machinerie lourde qui passerait au-dessus du gazoduc pour assurer l'intégrité du gazoduc enfoui et aussi, il est interdit de venir creuser des trous dans une emprise qui normalement, dépendamment du diamètre du gazoduc, pourrait avoir une largeur ayant jusqu'à trente mètres (30 m).

3455 Il y a des systèmes d'appel pour que les gens puissent se renseigner par rapport où se trouvent les emprises de gazoduc, pour justement éviter que de telles choses s'occasionnent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Si je comprends bien, il peut y avoir de l'agriculture, il pourrait y avoir du labour par-dessus l'emprise?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3465 Il peut y avoir de la production agricole par-dessus l'emprise.

Par contre, on ne peut pas installer des nouveaux bâtiments, bien sûr on ne pourrait pas planter des arbres par exemple, mais de la production agricole pourrait se faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470 Donc un terrain de golf peut s'installer par-dessus? Il peut y avoir un parcours de golf par-dessus, ça veut dire?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

3475 Il y a certainement des occasions où des gazoducs passent à côté, à travers des terrains de golf, c'est pas interdit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3480 Alors monsieur Ouellet, ça répond à votre question.

PAR M. DENIS OUELLET:

3485 Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3490 Très bien.

PAR M. JACQUES MICHAUD:

3495 Monsieur le Président, si vous me permettez! Tout à l'heure, à la question de monsieur Malenfant, j'ai répondu de façon brève, mais j'ai des précisions qui pourraient être apportées.

3500 D'abord au niveau de la zone, c'est la 41P. Quand monsieur Malenfant a regardé au niveau de l'industrie qu'est-ce qui pouvait faire partie de cette zone-là, c'est sûr que c'est marqué commerce et industrie à incidence légère. Mais s'il regarde deux (2) lignes plus bas, c'est marqué aussi équipements d'utilité publique. Et quand on réfère aux équipements d'utilité publique, c'est au 2.2.3.5 où au 4-92, on dit: Distribution de gaz.

3505 Et quand on va faire la référence à distribution de gaz, c'est clairement écrit: "Établissement dont l'activité principale est la distribution du gaz naturel ou manufacturée par l'intermédiaire d'un réseau de canalisation".

C'est écrit en noir sur blanc au niveau de la réglementation municipale qu'on vous a fournie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3510 Très bien, je vous remercie.

PAR M. BERNARD POULIOT:

3515 Monsieur le Président, étant donné que je n'étais pas ici en début de séance, juste faire un petit suivi...

PAR LE PRÉSIDENT:

3520 Oui, vous avez un document?

PAR M. BERNARD POULIOT:

3525 Le document dont je me suis inspiré pour donner la réponse concernant les effets à la santé, il est disponible sur le site internet de la Direction de la santé publique de Montréal centre, et j'en ai donné une copie, ainsi que l'adresse internet.

3530 Pour ce qui est du logiciel AQBAT auquel je réfèrais aussi, j'ai un collègue ici du ministère de l'Environnement qui a fait des vérifications parallèles à moi, il va être disponible à la fin du mois de juin. Il va être gratuit, il nécessite un petit logiciel d'appoint, je peux pas en parler de celui-là, et le concepteur, la formation est déjà disponible, c'est une formation d'une journée qui est déjà disponible pour l'utiliser.

3535 Le promoteur pourra, à partir des données qu'il a déjà modulées, les entrer dans le logiciel pour, là, mesurer des impacts à la santé style hospitalisation, consultation, des choses de ce genre-là. Ça fait que c'est l'objectif de ce petit logiciel là.

3540

Et si au terme de son exercice, on voyait poindre certains problèmes de santé, bien là, il pourrait y avoir justification de faire un suivi en rapport avec ça et s'il y en a pas, bien là, c'est un autre élément.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545

Je vous remercie pour la précision!

Alors nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi et nous allons recommencer à dix-neuf heures (19 h). Bon dîner!

3550

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 MAI 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3555

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3560

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.